

LE TRÉSOR À L'HORIZON 2028



ZOOM SUR

À la découverte de la Trésorerie
Paierie régionale de Kolda

DECRYPTAGE

La réforme des modalités d'exécution
des dépenses de l'Etat à l'étranger

N° 2018/81266.2

AFNOR Certification certifie que le système de management mis en place par :
AFNOR Certification certifies that the management system implemented by:

DIRECTION DE LA DETTE PUBLIQUE

pour les activités suivantes :
for the following activities:

GESTION DE LA DETTE PUBLIQUE

PUBLIC DEBT MANAGEMENT

a été évalué et jugé conforme aux exigences requises par :
has been assessed and found to meet the requirements of:

ISO 9001 : 2015

et est déployé sur les sites suivants :
and is developed on the following locations:

16 RUE MOHAMED 5 X RUE AMADOU ASSANE NDOYE SN DAKAR

Ce certificat est valable à compter du (année/mois/jour)
This certificate is valid from (year/month/day)

2021-12-07

Jusqu'au
Until

2024-12-06



SignatureFournisseur



Julien NIZRI
Directeur Général d'AFNOR Certification
Managing Director of AFNOR Certification

Seul le certificat électronique, consultable sur www.afnor.org, fait foi en temps réel de la certification de l'organisme. *The electronic certificate only, available at www.afnor.org, attests in real-time that the company is certified. Accreditation COFRAC n° 4-0001, Certification de Systèmes de Management, Portée disponible sur www.cofrac.fr. COFRAC accreditation n° 4-0001, Management Systems Certification, Scope available on www.cofrac.fr. AFAQ est une marque déposée. AFAQ is a registered trademark - CERT11 F 0956.9.07-2020*

Flashez ce QR Code
pour vérifier la validité
du certificat

PRESIDENT DU COMITE EDITORIAL
Cheikh Tidiane DIOP

DIRECTEUR DE PUBLICATION
Hahmadou Bamba TINE

REDACTEUR EN CHEF
Malick BA

REDACTION
Aminata BOCOUM
Bineta FALL
Papa Bara NIANG (DMS)

ONT COLLABORE A CE NUMERO
Direction du Secteur parapublic (DSP)
Direction du Secteur public local (DSPL)
Trésorier Payeur régional de Kolda
Division de la Modernisation et de la Stratégie (DMS)

COORDINATION TECHNIQUE - INFOGRAPHIE - PHOTOS
Papa Bara NIANG

IMPRESSION
Imprimerie Des Maristes (IDM)
Tel: 33 832 20 20 / 77 930 02 19

CONTACT
Cellule de la Communication
et du Protocole de la DGCPT

2, AV. Georges POMPIDOU x Rue Saint-Michel
BP: 202 DAKAR
Tel: +221 33 849 91 51
Fax: +221 33 822 55 06
www.sentresor.org



2

EDITO OPTIMISATION DES RESSOURCES, TRANSFORMATION DIGITALE ET QUALITÉ DES SERVICES

Par le Directeur général M. Cheikh Tidiane DIOP

4

TRESOR NEWS

La plateforme de paiement digital des amendes forfaitaires officiellement lancée **4**

Atelier de partage des projets de textes de la DGCPT **6**

Atelier sur les exigences de la norme ISO 9001V2015, le Trésor pour l'opérationnalisation et la pérennisation de la démarche qualité **8**

31^e Edition de la FIDAK, une participation réussie de l'Administration du Trésor **10**

AG de l'Amicale des Contrôleurs du Trésor du Sénégal: les efforts du Directeur général du Trésor loués **12**

L'Amicale des Inspecteurs du Trésor souhaite une retraite radieuse aux agents du Trésor public **14**

Hommage à Mayoro FALL, doyen des Inspecteurs du Trésor « Octobre rose », près de 200 femmes dépistées des cancers du sein et du col de l'utérus **16**

Les jeunes leaders africains s'inspirent du modèle de management public de la Direction générale de la Comptabilité publique et du Trésor **18**

21

DOSSIER

Le PDSAT cadre d'exercice des missions et de modernisation des services du Trésor

32

GESTION FINANCIERE DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Point de conjoncture du Troisième trimestre 2023

40

GESTION DU SECTEUR PARAPUBLIC

Synthèse du rapport trimestriel d'exécution budgétaire au 31 décembre 2023

43

POINT QUALITE

La DGCPT enregistre un septième service certifié ISO 9001 V 2015

45

ZOOM SUR

A la découverte de la Trésorerie Paierie régionale de Kolda

53

DECRYPTAGE

La réforme des modalités d'exécution des dépenses de l'Etat à l'étranger notamment dans les ambassades et consulats

57

GESTION DU PERSONNEL

63

COIN D'HISTOIRES

Le Trésor public au lendemain de l'indépendance

65

INFO UTILE

La motivation du personnel

EDITO

Optimisation des ressources, transformation digitale et qualité des services

ECHOS
DU TRÉSOR



L'exercice des missions des organisations privées et des services de l'administration en particulier s'effectue dans un environnement assez difficile marqué par des pénuries qui dérivent, entre autres, de leurs limites de capacités et de portée ainsi que des « habitudes et attitudes dominantes » de leurs personnels et de l'ensemble des autres parties prenantes à leurs activités. L'harmonisation des aspirations, nourries par ces acteurs, aux capacités de leur service nécessite la définition d'une bonne stratégie à même d'assurer l'alignement des attentes illimitées des uns et des autres aux capacités réduites de leur organisation.

Cet exercice capital vient d'être réalisé pour la troisième fois consécutive par les services de la Direction générale de la Comptabilité publique et du Trésor à travers l'élaboration d'un nouveau Plan de Développement stratégique de l'Administration du Trésor (PDSAT 2024-2028). Le PDSAT (2024-2028) est le produit d'un long processus participatif qui a impliqué tous les services, les partenaires sociaux et les clients externes de la Direction générale de la Comptabilité publique et du Trésor (DGCPT). Tous ces acteurs ont travaillé en parfaite synergie, suivant une démarche méthodologique bien articulée, en scrutant le fonctionnement des services de la DGCPT sur les dernières années et en se projetant sur son avenir en tenant compte notamment de leurs « valeurs irréductibles », des facteurs externes et des aspirations des parties prenantes intéressées par son fonctionnement.

Les efforts déployés à cet effet ont permis de mettre en exergue, à travers un diagnostic organisationnel et fonctionnel, les facteurs internes positifs contrôlés par la DGCPT, qui constituent les forces sur lesquels elle peut s'appuyer pour l'exercice de ses missions. Le diagnostic a également fait ressortir, à travers l'identification des faiblesses, les marges de progrès dont dispose l'Administration du Trésor relativement à son organisation, son fonctionnement et aux ressources qui lui font défaut. Par ailleurs, les facteurs externes sont examinés afin de déterminer les opportunités liées à l'environnement à partir desquels la DGCPT pourrait tirer profit pour corriger ses faiblesses ou maximiser ses forces. Par ailleurs, les menaces, les obstacles ou problèmes externes diffus sont identifiés pour tirer profit des forces, saisir les opportunités et corriger les faiblesses.

L'analyse combinée de ces différents facteurs a permis de définir un ensemble de choix stratégiques articulés autour d'une vision commune consistant à faire de la DGCPT *une administration moderne et performante au service du développement*, à l'horizon 2028. Cette vision exprime le futur voulu « par et pour la DGCPT » et centralise les différentes préoccupations des acteurs. Elle sera déployée à travers cinq (05) axes stratégiques dont les différents jalons sont déclinés en objectifs opérationnels ou spécifiques, qui constituent les engagements, en termes de résultats attendus des services, au titre de l'exercice des missions de la DGCPT. Ces objectifs indiquent les changements précis et mesurables nécessaires à la réalisation de l'idéal commun de la DGCPT, qui devrait se traduire par l'optimisation des ressources, la transformation digitale des processus métiers et l'amélioration de la qualité des services rendus aux usagers ou clients. L'atteinte de ces résultats permettra à la DGCPT de contribuer significativement au bien-être du citoyen, à la satisfaction de l'utilisateur du service public et à l'optimisation des ressources mobilisées auprès du contribuable à travers le renforcement de l'efficacité socio-économique, la qualité des services et la gestion efficace des structures du Trésor. Le respect de ces trois dimensions de la performance permettra à la DGCPT de jouer pleinement sa partition dans la mise en œuvre de l'axe 3 du PAP 3, intitulé « gouvernance, institutions, paix et sécurité ».

Le contenu des différents axes du PDSAT III (2024-2028) et leurs déclinaisons vous sont présentés en détails dans le dossier de ce présent numéro de votre revue ECHOS DU TRÉSOR. Nous vous proposons également les titres habituels dont la rubrique « Décryptage » qui présente les détails de la réforme des modalités d'exécution des dépenses de l'Etat à l'Etranger notamment au niveau des ambassades et consulats du Sénégal.

Très bonne lecture !



ATELIER DE FORMATION DES CHAUFFEURS DE LA DIRECTION GENERALE DE LA COMPTABILITE PUBLIQUE ET DU TRESOR



LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Le Magazine
ECHOS DU TRESOR
N° 0012 en ligne



Disponible téléchargement gratuit

Services et infos pratiques

NOTRE DÉMARCHE QUALITÉ

Services Bancaires

Le Réseau Du Trésor Public

E-Services

SICA-STAR UEMOA

Plan Stratégique PDSAT

Collectivités Territoriales

Bons Et Obligations Du Trésor

Actus Trésor



ATELIER DE FORMATION DES CHAUFFEURS DE LA DIRECTION GENERALE DE LA COMPTABILITE PUBLIQUE ET DU TRESOR



Réunion de coordination sectorielle du Comité de Direction : présentation de la DSPL

Publications



Bulletin
statistique de la
dette publique
Ter trimestre 2023



Rapport
d'activités 2022
de la DGCPT

La plateforme de paiement digital des amendes forfaitaires officiellement lancée

Ce jeudi 18 janvier 2024 a eu lieu dans Le hall de la Direction générale de la Comptabilité publique et du Trésor, a refusé du monde, ce jeudi 18 janvier 2024, pour les besoins du lancement officiel de la Plateforme de paiement digital des amendes forfaitaires. Les autorités de la Gendarmerie et de la Police nationales, de la Direction générale des Transports terrestres et les représentants des syndicats de transports routiers ont pris part à la cérémonie présidée par M. Cheikh Tidiane DIOP, Directeur général de la Comptabilité publique et du Trésor.

La solennité et la sobriété de la cérémonie ont fini de prouver que la Direction générale de la Comptabilité publique et du Trésor (DGCPT) s'est engagée profondément dans une politique de modernisation de son administration pour rendre un service de qualité aux usagers. C'est dans ce sens d'ailleurs que Monsieur Cheikh Tidiane DIOP, Directeur général de la Comptabilité publique et du Trésor s'est adressé aux syndicalistes des transports pour dire que la Plateforme de paiement digital des amendes forfaitaires est leur projet, que c'est une demande qu'ils ont toujours formulée.

Après les mots de bienvenue de Monsieur Cheikh Tidiane DIOP, M. Bamba BA, Directeur général de la Société diotali, bras technique du projet, n'a cessé de louer le partenariat public privé inclus dans le Plan Sénégal émergent. Il soutient,



Le Directeur général entouré de l'Adjoint au Directeur général de la Police et du Directeur général des Transports terrestres

en effet, que c'est une fierté, pour lui, d'avoir contribué au développement du Sénégal avec cette plateforme qui va sûrement améliorer le quotidien des usagers de la route. Avant de clore, Il a félicité particulièrement les équipes qui ont collaboré avec sa société pour parfaire la plateforme notamment la DGCPT, la Gendarmerie et de la Police nationales. Cette collaboration, dit-il, a été d'un grand apport.

M. Valdiodio NDIAYE, Directeur général des Transports Terrestres, le Général de Brigade Daouda DIOP, Commandant de la Gendarmerie territoriale, représentant le Général de Corps d'armée Moussa FALL, Haut Commandant de la Gendarmerie et Directeur de la Justice militaire, M. Modou DIAGNE Contrôleur général, Directeur général Adjoint de la Police nationale, représentant M. Seydou Bocar Yague Directeur général de la Police nationale se sont succédé au micro pour magnifier ce projet. Ils ont été unanimes

sur le sens et la portée de ce projet qui permettra aux Forces de Défense et de Sécurité de moderniser leur système d'encaissement des amendes forfaitaires et d'avoir une plus grande visibilité sur tout ce qui se fait sur le terrain. Ils ont invité les usagers de la route à se l'approprier pour gagner du temps.

Par ailleurs, M. Pape Mamadou Ndiaye, au nom des syndicats des transporteurs routiers présents à la cérémonie, a remercié les autorités de la DGCPT pour cette belle initiative. Il soutient que ce projet a été vraiment fait pour les transporteurs qui vont s'en approprier. Cela va les aider à atténuer ou faire disparaître les « tracasseries routières ».

Cependant, sa seule inquiétude demeure le suivi de ce projet. M. NDIAYE souhaite ardemment des mesures d'accompagnements pour sa réussite tout en estimant que ce projet va aider les usagers de la route à payer rapidement et sur

La plateforme de paiement digital des amendes forfaitaires officiellement lancée

place, à récupérer immédiatement leurs documents sans effectuer le déplacement auprès des postes de Police ou de Gendarmerie.

M. Cheikh Tidiane DIOP est revenu afin d'exprimer sa satisfaction par rapport au lancement de la plateforme qui est aujourd'hui un aboutissement heureux. Il estime : « sans a priori que nous avons un bon projet et que nous avons bien travaillé ». Par ailleurs, le Directeur général du Trésor se félicite également de la démarche participative qui a prévalu pendant tous les travaux, avec la Gendarmerie, la Police, les Transports terrestres, l'ANASER, les partenaires techniques, la Société diotali. Le Directeur général du Trésor remercie également tous ses collaborateurs qui ont été d'un apport vraiment décisif pour la réussite de ce projet.

Le projet se situe dans un souci de modernisation de l'Administration publique en général et de l'amélioration de la qualité du service rendu aux usagers. Le premier référentiel de cette plateforme est le Plan Sénégal émergent qui, dans ses axes stratégiques et ses objectifs spécifiques met le citoyen au cœur de la Politique publique. Ce projet donne corps à la vision du Trésor qui est de moderniser tous les moyens de paiement.

Selon Cheikh Tidiane DIOP, « Comme tout projet informatique, ce projet aura besoin d'être soutenu dans sa mise en œuvre, d'être amélioré progressivement

aux regards des besoins nouveaux qui ne manqueront pas d'apparaître à la pratique ».

La simplification des moyens de paiement constitue un des avantages à saluer. Il est possible de payer par tous les moyens de paiements qui sont aujourd'hui agréés par la Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest au lieu de commission de l'infraction. Les paiements par espèces continueront au niveau de la Brigade ou du Commissariat de Police de rattachement du lieu de l'infraction ou au niveau des bornes.

Pour terminer son intervention, M. Cheikh Tidiane DIOP a lancé le démarrage officiel du projet de dématérialisation de l'encaissement des amendes forfaitaires, et souhaite un plein succès à cette

plateforme, en précisant que la deuxième phase concernera tout le Sénégal.

Pour des démonstrations, deux sites ont été visités par la délégation de la Direction générale de la Comptabilité publique et du Trésor et ses partenaires. Il s'agit des sites de la Gendarmerie et de la Police respectivement à la Patte d'Oie vers le Centre de Santé Nabil Choucair et au Rond-Point EMG, à Dakar.

Echos du Trésor y reviendra très largement dans son prochain numéro



Une démonstration de la procédure de paiement

Du 19 au 21 décembre 2023 s'est tenu, à l'Hôtel Terrou-Bi, un atelier organisé par la Direction générale de la Comptabilité publique et du Trésor (DGCPT) sur le partage des projets de textes relatifs au contrôle modulé de la dépense, à la reddition des comptes, à la réglementation sur les comptes publics et à la comptabilisation des opérations de l'Etat.

Monsieur Babacar BAKHOUM a également témoigné de l'excellente collaboration des services du Ministère des Finances et du Budget, ceux de la DGCPT, en particulier avec la CC.

Le Directeur général de la Comptabilité publique et du Trésor, de son côté, a relevé, au cours de son intervention, l'opportunité de ces textes au regard de l'évolution

maintenant aux différentes présentations de la Direction de la Comptabilité publique (DCP), un service de la DGCPT, avec comme modérateur M. Amadou Oury BA, Conseiller technique du Directeur général.

C'est ainsi que l'on a présenté le projet d'instruction relative à la comptabilisation des opérations de l'État. Il est question dans cette présentation des procédures de recettes, des procédures de dépenses, d'opérations de trésorerie, d'opérations particulières et d'organisation comptable.

La deuxième présentation est relative au projet de décret portant réglementation concernant les comptes publics. Après avoir procédé aux définitions, aux catégories et aux attributions des comptes publics, l'on a mis l'accent sur leur nomination, garanties et leur responsabilité.

L'atelier s'est également attardé sur le projet d'arrêté sur le contrôle module des dépenses (CDM) qui a rappelé que la réforme des finances publiques portée par les directives communautaires de 2009 est axée sur la performance. Cette exigence de performance requiert particulièrement, en matière de dépense, l'adaptation des contrôles pour fluidifier la chaîne. Cette présentation s'est beaucoup penchée sur le contrôle hiérarchisé de la dépense et le contrôle allégé en partenariat.

Enfin, le projet d'instruction sur la reddition des comptes des comptes principaux de l'État,



MM. Cheikh Tidiane DIOP et Babacar BAKHOUM

Ont pris part à cet atelier, la Direction générale du Budget (DGB), la Cour des Comptes (CC) et bien évidemment les services de la DGCPT.

Le Président de la Chambre des Affaires budgétaires et financières de la Cour des Comptes a salué l'approche participative que la DGCPT a eue en conviant à l'atelier les différents acteurs de l'exécution et du contrôle budgétaire.

du cadre des finances publiques. M. Cheikh Tidiane DIOP a cité, entre autres, l'actualisation du décret portant réglementation concernant les comptes publics pour harmoniser ses dispositions avec l'évolution des contrôles consacrée par les textes récents, en particulier le décret portant Règlement général sur la Comptabilité publique.

Après la cérémonie officielle d'ouverture de cet atelier, place



est une des communications qui a attiré beaucoup l'attention des participants à l'atelier. Après avoir établi les principes généraux, la présentation s'est appesantie sur la composition du compte de gestion, son élaboration et sa production.

A la suite des présentations et des échanges qui ont mis l'accent sur les innovations introduites par ces projets de textes, des recommandations sont formulées relativement à :

- La nécessité d'un dispositif de contrôle interne budgétaire performant pour s'assurer de la maîtrise des risques en rapport avec l'exigence de la préservation des deniers publics ;
- La mise en œuvre des nouvelles dispositions introduites dans le sens de mieux encadrer la responsabilité des comptables tout en préservant leurs droits de ses derniers ; et enfin
- La nécessaire amélioration du système d'information en vue de permettre aux comptables de mieux exercer leurs missions.

Le Conseiller technique Monsieur Amadou Oury BA, qui a présidé les travaux, a conclu en remerciant, au nom du Directeur général de la Comptabilité publique et du Trésor, les participants pour la qualité des échanges et des contributions qui ont permis une nette amélioration des projets examinés.



Atelier sur les exigences de la norme ISO 9001V2015, le Trésor pour l'opérationnalisation et la pérennisation de la démarche qualité



Quelques participants à l'atelier

Le Directeur général de la Comptabilité publique et du Trésor a procédé, le lundi 27 novembre 2023, à l'ouverture de l'atelier de formation sur les exigences de la norme ISO 9001V2015. Cette session de formation de cinq (5) jours a pour cadre le Centre de Perfectionnement et de Formation permanente du Trésor (CPFPT).

Dans son intervention, Monsieur le Directeur général a d'abord expliqué que sa présence pour le lancement des travaux de cette formation dénote de l'intérêt qu'il faut que les agents accordent à la démarche qualité. De l'avis de Monsieur le Directeur général, la politique qualité est née d'une des plus hautes autorités, en l'occurrence Monsieur le Président de la République d'implémenter un programme d'amélioration et de modernisation de l'Administration publique.

Monsieur Cheikh Tidiane Diop n'a pas manqué de souligner que le déclic venait du forum tenu en 2016 au Centre international de Conférences Abdou Diouf (CICAD) de Diamniadio sous la présidence du Chef de l'Etat. Les autorités de la Direction générale de la Comptabilité publique et du Trésor (DGCPT), dit-il, se sont appropriées le concept et les directives

du président de la République pour lancer le Plan de Développement stratégique de l'Administration du Trésor (PDSAT) qui est une volonté commune de faire du Trésor une administration performante, moderne, au service du développement.

Dans le même registre, Monsieur le Directeur général a fait savoir que « l'exigence qualité est une exigence citoyenne. Les Sénégalais, comme un peu partout dans le monde, sont de plus en plus exigeants par rapport à la qualité du service qui leur est délivré. La qualité donne une certaine traçabilité de la chaîne d'exécution de la compétence administrative qui nous est dévolue avec des pilotes et des acteurs ».

Monsieur le Directeur général de la Comptabilité publique et du Trésor se rend compte aujourd'hui qu'avec la politique qualité qui est notre vision commune et partagée sur les trois ans, nous arrivons à faire



Le personnel féminin est de la partie

Atelier sur les exigences de la norme ISO 9001V2015, le Trésor pour l'opérationnalisation et la pérennisation de la démarche qualité

mieux les choses comme tenir des réunions, rendre compte, améliorer la qualité du courrier, la réception, l'écoute. Le Trésor doit être une administration ouverte parce que ce sont des exigences du monde : La transparence, la visibilité.

Il ajoute que la politique qualité consiste à mieux faire notre organisation, à mieux faire les attributions de compétences qui nous sont dévolues. C'est à ce prix qu'on parviendra au repositionnement institutionnel de notre administration.

La démarche qualité est une approche innovante que nous avons adoptée depuis 2016 avec

la première certification de la Recette générale du Trésor (RGT) qui a consolidé jusque-là les acquis et entre temps on a eu cinq autres certifications et au mois de décembre on a assisté à la 7e certification avec la Direction du Contrôle interne (DCI), précise Monsieur le Directeur général.

Rappelons que la RGT est la première administration publique centrale certifiée ISO. Monsieur le Directeur général invite les agents à redoubler d'efforts car c'est une chose d'arriver au sommet mais c'est une chose de se maintenir. Faisons en sorte de ne pas être rattrapé et faisons même mieux de ne pas être dépassé.

Avant de terminer, Monsieur le Directeur général a adressé ses vives félicitations à la Division de la Modernisation et de la Stratégie (DMS) qui pilote de main de maître cet exercice et remercié le partenaire qui accompagne la DGCPT.

Cette session de formation, rappelons-le, est destinée aux points focaux qualité et aux pilotes de processus ainsi qu'aux agents qui pourraient occuper les mêmes fonctions au niveau des services non encore intégrés dans la démarche qualité.



Le Directeur général face aux points focaux qualité et aux pilotes de processus

La Direction générale de la Comptabilité publique et du Trésor (DGCPT), comme il est de coutume et à l'instar des autres services du Ministère des Finances et du Budget (MFB), a participé à la Foire internationale de Dakar (FIDAK). Pour cette 31e édition, elle s'est tenue du 07 au 31 décembre 2023. La DGCPT a occupé une bonne place dans le stand de 350 m² du MFB et animé le thème "Promotion des financements ESG (environnementaux, sociaux et de gouvernance) : enjeux et rôles des services de la DGCPT" le jeudi 28 décembre qui a connu un franc succès.

Faudrait-il le rappeler, pour cette édition, le thème central retenu par département tournait autour de "la mobilisation de financements ESG pour l'impulsion d'activités génératrice de revenus en faveur des femmes et le renforcement de leur accès aux crédits pour un développement durable" qui se rapproche de celui de la FIDAK s'intitulant "l'automatisation de la femme pour un développement économique et social durable".

Tous les services du MFB ou presque ont pris part à cette 31e édition de la FIDAK. On peut citer, entre autres, la Direction générale de la Comptabilité publique et du Trésor DGCPT, la Direction générale des Douanes, la Direction générale des Impôts et des Domaines, la Direction générale du Secteur financier et de la Compétitivité, la Direction générale du Budget, la Caisse de

Dépôts et des Consignations, la LONASE, la Direction de la Solde. Le ministère avec son stand, un des plus beaux du Pavillon brun, aménagé pour la circonstance, a reçu la visite des citoyens, usagers de ses services, des étudiants, élèves, des jeunes à la recherche de l'emploi et autres curieux.

Un panel organisé par la DGCPT avec un public motivé



Le Directeur général avec le Coordonnateur de la CEP lors de la journée du Trésor

A l'emplacement du Trésor au stand du MFB, on note une fréquentation très satisfaisante, assidue des visiteurs composés pour l'essentiel d'étudiants et de jeunes en formation ou en quête d'emplois. Ils s'intéressent surtout au fonctionnement et à l'organisation de l'Administration du Trésor, à la gestion de la trésorerie de l'Etat, à la gestion de la dette, formations et à la démarche qualité mise en place adoptée par le Directeur général. Bref, tout ce qui est en rapport aux missions du Trésor public.

Le point culminant de la participation de la DGCPT à cette 31e édition de la FIDAK a été la matinée du jeudi 28 décembre 2023. Ce jour-là, la Direction générale de la Comptabilité publique et du Trésor était à l'honneur au niveau du stand pour avoir animé un panel dont le thème porte sur la " Promotion des financements ESG : enjeux et rôles des services de la DGCPT ".

Ce panel s'est déroulé sous la présidence du Directeur général de la Comptabilité public et du Trésor, M. Cheikh Tidiane DIOP, entouré du Coordonnateur de la Cellule de l'Evaluation de la Performance (CEP) du MFB, de ses plus proches collaborateurs, des étudiants de l'Ecole nationale d'Administration (ENA - Section Trésor), des membres du comité d'organisation de la FIDAK/MFB.

M. Alioune DIOUF, Inspecteur du Trésor, Chef de la Division des Etudes économiques et des

Statistiques, a animé le panel devant un public bien motivé. Ce fut un fort moment d'échanges, de partage et de communication entre l'Administration du Trésor et ses usagers.

A la suite du panel, Monsieur le Directeur général du Trésor a procédé à une visite du stand et échangé avec les exposants tout en s'enquérant de leur quotidien. Ainsi, face à la presse, Monsieur le Directeur général n'a pas manqué d'exprimer toute sa satisfaction.

La Journée du Ministère des Finances et du Budget

A propos de la journée du Ministère des Finances et du Budget, elle a eu lieu le jeudi 28 décembre 2023 dans l'après-midi. C'est dans ce sens qu'un panel a été organisé à 15 heures autour du thème : "La mobilisation des financements ESG pour l'impulsion d'activités génératrice de revenus en faveur des femmes et le renforcement de leur accès aux crédits pour un développement durable".

Cette rencontre s'est déroulée en présence du Coordonnateur de la CEP, M. Adama SECK, du Conseiller technique et Coordonnateur de la Cellule de Communication du Ministère des Finances et du Budget, M. Ballé PREIRA, du Chef de la Division de la Modernisation et des stratégies et Coordonnateur de la Cellule de Communication et du Protocole de la DGCP, M. Ahmadou Bamba TINE.

Ce panel a été animé par des experts en la matière. Après les

brillantes présentations, des contributions du public ont permis d'échanger en profondeur sur diverses questions et des recommandations ont été notées pour davantage s'intéresser aux financements des femmes dans les activités génératrices de revenus.

A la suite de ces échanges, l'on a procédé à une visite du stand du Ministère des Finances et du Budget qui se trouve au Pavillon Brun. Les autorités du ministère se disent satisfaites du bon déroulement des activités de la foire malgré les obstacles. Elles n'ont pas manqué de saluer la participation massive d'une grande partie des services du MFB à cette 31^e édition.

Elles ont également félicité les agents déployés sur le terrain pour l'excellent travail abattu durant ces jours, à toujours vouloir offrir un service public de qualité. Les participants ont également exprimé leur satisfaction quant à l'organisation et la mise à disposition des

différentes commodités par les organisateurs, pour fournir tous les services qui répondent aux normes.

Les manquements et les recommandations

La participation du Trésor à la 31^{ème} édition de la Fidak 2023 a été une réussite. Cependant quelques difficultés ont été relevées notamment la réception tardive du stand qui a occasionné un retard dans le démarrage des activités. Ce problème revient fréquemment à chaque édition et constitue un frein pour une bonne organisation. Tenant compte de l'importance de cette exposition, des dispositions doivent être prises, du moment où la Fidak est inscrite désormais dans l'agenda institutionnel de la communication du ministère des Finances et du Budget.

Rendez-vous est donc donné l'année prochaine pour débattre sur d'autres problématiques et opportunités.



Une vue du stand lors du panel de la DGCP

Les membres de l'Amicale des Contrôleurs du Trésor du Sénégal se sont retrouvés, le samedi 21 octobre 2023 à l'hôtel NOVOTEL en assemblée générale extraordinaire autour du thème : "l'impact du nouveau cadre réglementaire sur le plan de carrière et les conditions de travail du Contrôleur du Trésor". M. Isaac MINGOU, le Président de l'Amicale et les membres du Bureau ont choisi Cheikh El Hadj Mansour DIOUF, Contrôleur du Trésor de classe exceptionnelle et Agent comptable particulier du Fonds d'Entretien routier autonome (FERA) comme parrain de cette assemblée générale. Le Directeur général de la Comptabilité publique et du Trésor, M. Cheikh Tidiane DIOP, a présidé la cérémonie officielle d'ouverture.

Le Président de l'Amicale des Contrôleurs du Trésor du Sénégal (ACTS), dans son allocution de bienvenue, a salué les efforts déployés par le Directeur général de la Comptabilité publique et du Trésor relativement à la formation des agents. Sur un autre aspect, M. Isaac MINGOU invite la Direction générale à améliorer davantage les conditions de travail des agents, à revoir également les modalités de rémunération et d'attributions de fonction.

M. MINGOU reste convaincu, par ailleurs,

qu'au sortir de cette assemblée générale extraordinaire de l'ACTS le Directeur général, prendra des dispositions nécessaires dans le sens de mettre les contrôleurs dans de bonnes conditions, afin de préserver les grands équilibres de la grande maison du Trésor qu'il a l'insigne honneur de diriger aujourd'hui.

En tout cas, le Président de l'ACTS a reconnu que M. le Directeur général a beaucoup fait pour la famille du Trésor, beaucoup de réalisations avant de revenir sur le positionnement du contrôleur du Trésor qui est dans le département, dans la région, au niveau des établissements publics, au niveau

central, mais aussi international notamment dans les ambassades et consulats. Il conclut que dans tous ces milieux, le Directeur général est au côté des contrôleurs.

Quant au parrain de cette assemblée générale extraordinaire de l'ACTS, après avoir remercié le bureau de l'Amicale pour le choix porté sur sa personne, il a fait savoir que le Trésor « reste la meilleure administration » et qu'un agent du Trésor « peut travailler dans n'importe quelle administration.

De son côté, Cheikh El Hadj Mansour DIOUF, le parrain, a soutenu à qui veut l'entendre que sans le Trésor, le Sénégal ne serait pas ce qu'il est devenu aujourd'hui, faisant ainsi allusion à l'action du Trésor dans les années 1990, époque de l'ajustement structurel sur instruction des institutions de Bretton Woods, le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque mondiale. C'est quand le Sénégal avait, pour reprendre les termes de M. DIOUF, choisi l'option de sortir du trou en évitant les couloirs catastrophiques.

En parlant des attributs de la Direction générale de la Comptabilité publique et du Trésor, il soutient que le Trésor, c'est l'analyse financière, c'est la conception, la redistribution, la stratégie macroéconomique et sécuritaire.

A la fin de son intervention, le parrain a invité ses jeunes collègues au sens de la responsabilité et aux vertus cardinales d'agent du Trésor.



M. MINGOU; président de l'ACTS face à la presse

AG de l'Amicale des Contrôleurs du Trésor du Sénégal
Les efforts du Directeur général du Trésor loués

Le Directeur général, dans son discours d'ouverture, a pris l'engagement de rester attentif à toutes propositions, conclusions qui sortiront de cette assemblée générale pour une suite appropriée sans porter préjudice à l'équilibre social de cette entité publique, ô combien importante, qu'est l'Administration du Trésor.

Encore une fois le Directeur général de la Comptabilité publique et du Trésor dit rester attentif aux travaux, conformément aux instructions du Ministre des Finances et du Budget, à toutes les recommandations et propositions qui lui seront faites par cette assemblée générale et ne dévient pas la préservation de l'équilibre social global de la maison.

De l'avis de Monsieur le Directeur général, le Trésor est une administration avec des inspecteurs, des contrôleurs qui, certes, statutairement, relèvent des cadres du Trésor, des économistes, des statisticiens, des informaticiens, des juristes et cela nécessite une attention particulière et un traitement sans faille pour préserver l'équilibre social. Et M. Cheikh Tidiane DIOP a tenu à réitérer son engagement à préserver l'outil de travail.

Ainsi, M. le Directeur général a renouvelé toute sa disponibilité et érigé le dialogue en mode de gestion. Il dit ne pas croire au règlement par le conflit parce que même les plus grandes guerres ont fini autour d'une table. Il convie tout le monde au dialogue afin de

trouver des solutions à l'amiable, des solutions apaisées. C'est à cela que la dynamique unitaire va servir, c'est en cela que le Trésor va être renforcé, précise M. Cheikh Tidiane Diop.

A l'endroit de l'ACTS, M. Cheikh Tidiane DIOP conclut qu'elle est « une amicale de contribution » tout en posant des « propositions accompagnées de solutions ».



Photo de famille des membres de l'Amicale avec le Directeur général et le parrain

"Quelle retraite pour l'agent du Trésor ? Etat des lieux et perspectives d'amélioration", c'est autour de ce thème que l'Amicale des Inspecteurs du Trésor du Sénégal (AITS) a débattu avec ses partenaires lors de son Week-end d'intégration, le 27 janvier 2024, à Saly. La cérémonie officielle de cette rencontre s'est déroulée sous la présidence de M. Mamadou Moustapha BA, ministre des Finances et du Budget. Il avait à ses côtés MM. Abdoulaye SAMB et Cheikh Tidiane DIOP, respectivement Secrétaire général du Ministère des Finances et du Budget et Directeur général de la Comptabilité publique et du Trésor.

Faut-il le rappeler, le week-end de détente et d'intégration est une des activités phares de l'Amicale des inspecteurs du Trésor du Sénégal (AITS). Ce sont des moments de retrouvailles, de partage et de communion entre les différents membres de l'Amicale et leurs familles.

Le Ministre des Finances et du Budget a invité les inspecteurs du Trésor, la nouvelle génération, à veiller au maintien des acquis durement obtenus par leurs aînés qui font la prestigieuse réputation de ce corps des Inspecteurs du Trésor. Il ajoute qu'aucun sacrifice ne sera de trop tout en demandant aux amicalistes d'avoir à l'esprit et de porter en bandoulière ces belles valeurs de leurs aînés pour honorer leurs mémoires.

"La mission des Inspecteurs du Trésor requiert nécessairement la correcte prise en charge des besoins de nos concitoyens, ces usagers devenus, et à juste titre, de plus en plus exigeants, et ainsi apporter les réponses appropriées aux différents défis de notre époque", souligne le Ministre.

Et M. Mamadou Moustapha BA de préciser : "Pour être fidèle à cette réputation d'avant-gardiste, il est impératif que chacun, Femme comme Homme, se hisse à la hauteur des enjeux et qu'un point

d'honneur soit mis à la modernisation des processus métiers et de nos offres de services".

Le ministre a profité de cette rencontre pour rendre un hommage à Monsieur le Directeur général de la Comptabilité publique et du Trésor pour l'excellent travail qu'il ne cesse d'abattre.

Il se dit rassuré de savoir que les inspecteurs du Trésor sont sous l'autorité de Cheikh Tidiane DIOP, un homme pour qui il a la plus haute estime pour sa grande compétence, sa loyauté et son leadership naturel.

Le Président de l'Amicale, dans son discours de bienvenue, a remercié sincèrement le ministre pour son soutien constant à l'AITS dans la réussite de sa mission et à toute l'administration du Trésor dans son ensemble.

M. Mamadou DIOP a, en effet, mesuré à sa juste valeur les efforts considérables consentis par le



Le Président de l'AITS, le Ministre des Finances, le Directeur général du Trésor et le Secrétaire général du Ministère des Finances

L'Amicale des Inspecteurs du Trésor souhaite une retraite radieuse aux agents du Trésor public



Le Président de l'AITS après avoir remis un trophée au Ministre des Finances

Ministère dans la pérennisation et l'amélioration des acquis sociaux de l'ensemble du personnel de l'administration du Trésor et surtout des conditions d'exercice de la profession d'Inspecteur du Trésor.

À ces remerciements, il associe également M. M. Cheikh Tidiane DIOP pour sa disponibilité et son engagement au côté de l'AITS. M. DIOP précise que le soutien du Directeur général n'a jamais fait défaut, en tout temps et en tous lieux.

Enfin, le Président de l'Amicale compte sur les autorités pour prêter un intérêt particulier aux conclusions et recommandations issues des débats de ce weekend d'intégration.

Tout comme le Président de l'Amicale peut compter sur Monsieur le Directeur général de la Comptabilité publique et du Trésor qui a exprimé sa disponibilité et son appui pour l'atteinte des objectifs de l'AITS tout en précisant que la situation de l'agent du Trésor à la retraite constitue une préoccu-

tion de la DGCPT. A son avis, il est très important de trouver les voies et moyens pour apporter un appui financier aux retraités et envisager les mécanismes de facilitation de leur prise en charge médicale.

Sous ce rapport, le Directeur général envisage la mise en place d'une retraite complémentaire, à travers un système d'assurance retraite ou bien encore sous la forme d'un fonds commun de placement.

Ce weekend de détente et d'intégration, en alliant l'utile à l'agréable, a servi de prétexte pour réfléchir sur les questions d'actualité portant sur les conditions sociales des agents de la DGCPT. C'est également l'occasion de permettre aux jeunes Inspecteurs de se familiariser avec les aînés, soit à la retraite ou servant hors de l'Administration du Trésor.



Poignée de mains émouvante entre le Directeur général et le doyen des inspecteurs du Trésor du Sénégal sous le regard de Mme FALL et de l'aîné de la famille

Le Directeur général de la Comptabilité publique et du Trésor conduisant une délégation, a effectué à Thiès, à la cité Malick Sy, le jeudi 9 novembre 2023, une visite de courtoisie et d'hommage à M. Mayoro FALL, Inspecteur principal du Trésor de Classe exceptionnelle à la retraite. Ce déplacement est un prélude à l'organisation d'un week-end de détente et d'intégration de l'Amicale des Inspecteurs du Trésor du Sénégal (AITS).

Entouré de sa famille notamment ses deux épouses, ses fils, filles, neveux et petit-fils, M. Mayoro FALL avec une écharpe aux couleurs du Trésor, a accueilli à bras ouvert M. Cheikh Tidiane DIOP, le Directeur général de la Comptabilité publique et du Trésor. Il est accompagné de Mme Sokhna Mbaye DIOP, Directrice de l'Admi-

nistration et du Personnel, de MM. Mamadou DIOP, Président de l'Amicale des Inspecteurs du Trésor du Sénégal, de Mor GUEYE, Inspecteur du Trésor à la retraite, de Mmes Amy Rosalie GOMIS, Inspecteur du Trésor, chargée de l'Organisation à l'AITS et Marcelline SYLLA, Inspecteur du Trésor à la retraite.

Le moment fut solennel et empreint d'émotions. Avec Mayoro FALL, le temps a suspendu son vol car il a pu rappeler les instants forts et le vécu mémorable de ses services au sein de l'Administration du Trésor. Mayoro Fall qui a soufflé ses quatre-vingt-dix-neuf bougies (99) le 16 août dernier n'a pas manqué de tourner pour ses hôtes du jour les pages de son livre d'histoire au Trésor déjà jaunies presque par le temps.

C'est ainsi qu'en guise de rappel, il a voyagé dans le temps avec une voix trahissant son émotion en rembobinant le film de son parcours ô combien élogieux au sein de l'Administration du Trésor. Il n'a rien perdu. Sa mémoire est restée intacte jusqu'à nous rappeler le chiffre 153 marquant le numéro d'enregistrement de l'acte de sa naissance. Ce qui laisse à penser, comme on le dit de façon triviale, qu'il n'a pas retailé son âge.

Mieux, il n'hésite pas à rectifier ses fils sur la date précise de la rencontre qu'il a eue avec notamment l'ancien Ministre d'Etat M. Abdoulaye DIOP. Mayoro FALL a la mémoire des chiffres. Il tient à préciser qu'il a 102 berges si on se fie au calendrier musulman et 99 piges et 3 mois pour les férus de l'almanach grégorien.

La mémoire de Mayoro Fall est celle de l'éléphant, elle ne l'a pas trahi. La justesse et la netteté de ses propos, la précision et l'exactitude des faits font de lui la mémoire vivante de l'Administration du Trésor. Touchons du bois, le doyen Mayoro est doté d'une capacité à retenir une grande quantité d'informations et en même temps à retrouver des souvenirs très anciens qui datent même avant l'indépendance de notre pays. Seule la déficience auditive est la fausse note de cet homme marchant sur ses pieds sans appui mais qui a perdu le poids à cause de son âge avancé.

Hommage à Mayoro FALL, doyen des Inspecteurs du Trésor

Dans son intervention, le Directeur général de la Comptabilité publique et du Trésor, très ému a, après avoir expliqué les raisons de son déplacement ici à Thiès, déclaré que M. Mayoro FALL est une personnalité de référence pour les agents du Trésor public.

Pour M. Cheikh Tidiane DIOP, cette visite est un hommage de l'Administration du Trésor et demeure en même temps un devoir de reconnaissance, une marque d'admiration et de respect à M. Mayoro FALL pour l'immense œuvre qu'il légue à la postérité.

Si le Trésor public figure aujourd'hui sur la liste des administrations de référence, c'est parce qu'il y a des hommes et des femmes, des cadres de haut niveau comme Mayoro FALL qui ont été à la base des fondamentaux et le Trésor leur doit beaucoup et garde en mémoire les services rendus à la nation, a souligné M. le Directeur général de la

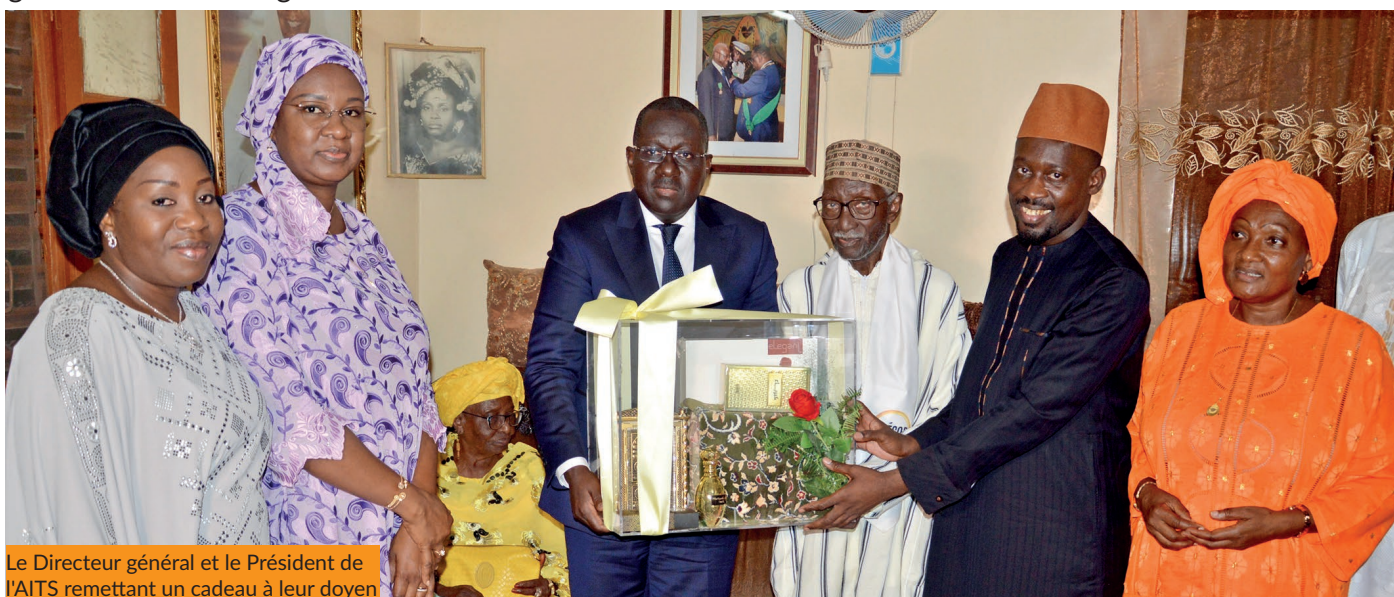
Comptabilité publique et du Trésor qui a invité la famille à être fière de son père. M. DIOP a promis de venir fréquemment à Thiès pour s'imprégner de la santé de Mayoro FALL.

Le parcours de M. Mayoro Fall est apologétique. A sa sortie de l'Ecole nationale du Trésor de Paris en 1963, M. Mayoro FALL débute sa carrière de fonctionnaire de l'Administration du Trésor à la Paierie principale de Diourbel en qualité d'adjoint au Chef de Poste avant de faire cap sur Dakar notamment au service des Pensions. En 1965, il est nommé Percepteur de Dagana. Sur les terres fertiles du Walo, le nom de Mayoro Fall est gravé dans le marbre. L'histoire nous renseigne qu'il fut le premier Payeur de la Perception de Dagana.

Quatre années plus tard, il occupe les mêmes fonctions mais cette fois-ci à Kaffrine pour une année seulement. C'est la même durée

que M. FALL mettra à la tête de la Paierie principale de Tambacounda. En revanche, il aura beaucoup duré à la Paierie principale de Thiès, de 1971 à 1977. Le 14 février 1977, il occupe le poste de Payeur principal de Diourbel. Il restera dans la capitale du Baol pour diriger la toute nouvelle Trésorerie Paierie régionale de Diourbel créée en 1980 suite à la suppression de la Paierie principale. En 1982, M. Mayoro FALL prend sa retraite après avoir contribué à l'écriture des plus belles pages de l'Administration du Trésor.

La cérémonie a été sanctionnée par la remise de cadeaux à Mayoro FALL sous les regards satisfaisants des membres de sa famille.



Le Directeur général et le Président de l'AITS remettant un cadeau à leur doyen

« Octobre rose », près de 200 femmes dépistées
des cancers du sein et du col de l'utérus

C'est connu, les cancers du sein et du col de l'utérus sont un véritable problème de santé publique et font ravage chez les femmes.

La Direction générale de la Comptabilité publique et du Trésor (DGCPT), en collaboration avec la Radiologie mobile Cabinet Zatifa, a procédé au dépistage volontaire et gratuit des cancers du sein et du col de l'utérus au profit du personnel féminin, des épouses, des retraitées et veuves de l'Administration du Trésor.

A cela s'ajoute les agents d'Assistance à la Sécurité de Proximité (ASP) et de nettoyage opérant dans les locaux de la DGCPT et quelques agents du Ministère des Finances et du Budget.

En effet, près de 200 personnes se sont inscrites sur les listes pour être dépistées. Ce dépistage organisé par la DGCPT, précisons-le, entre dans le cadre des activités commémorant « Octobre rose », le mois dédié à la lutte contre les cancers du sein et du col de l'utérus. Les concernées ont 3 jours pour se faire dépister.

Le Directeur général de la Comptabilité publique et du Trésor, qui a à ses côtés Monsieur le Coordonnateur Cheikh NDIAYE et Madame la Directrice de l'Administration et du Personnel Sokhna Mbaye DIOP, a exprimé devant les femmes sa disponibilité et son engagement pour accompagner les agents dans leur bien-être, leur épanouissement. M. Cheikh Tidiane DIOP a également fait

savoir au cours d'une cérémonie sobre que cette journée de dépistage du cancer du sein et du col de l'utérus est en droite ligne avec la politique sociale de la DGCPT.

M. le Directeur général reconnaît que «le cancer est une maladie sournoise, coûteuse et quand elle apparaît, en général, c'est trop tard». C'est pourquoi cette activité est inscrite dans l'agenda social du Trésor. Il est devenu un rendez-vous important de l'Administration du Trésor.

Avant de terminer, Monsieur le Directeur général a remercié l'Amicale des Femmes du Trésor pour l'organisation parfaite de ces séances de dépistage. Les femmes et les enfants du personnel sont deux catégories qui tiennent à cœur le Directeur général.



Les jeunes leaders africains s'inspirent du modèle de management public de la Direction générale de la Comptabilité publique et du Trésor

Les auditeurs de la 23e session du « Programme public management » du Centre régional Young African Leaders Initiative (CRL YALI) de Dakar ont été reçus le vendredi 09 février 2024 par le Directeur général de la Comptabilité publique et du Trésor). Cette audience s'est déroulée en présence du Conseiller technique du Directeur général en charge de la qualité, M. Alassane DIA, et du Chef de la Division de la Modernisation et de la Stratégie (DMS) qui assure la coordination de la politique qualité de la Direction générale de la Comptabilité publique et du Trésor (DGCPT), M. Hahmadou Bamba TINE.

Cette rencontre, qui fait suite à la réception en août 2023 des auditeurs de la précédente promotion par le Directeur général, s'inscrit dans le cadre d'un partenariat entre le CRL YALI de Dakar et la DGCPT, réputée pour le leadership de ses dirigeants et la qualité de son modèle de management public. L'objet de la rencontre du 09 février 2024 portait sur des échanges relatifs à la politique qualité de la DGCPT, mise en place depuis 2016.

Dans son propos d'ouverture, le Directeur général de la Comptabilité publique et du Trésor a souligné l'articulation de la politique qualité du Trésor avec les orientations des autorités définies à travers la charte qualité signée par le Ministre en charge des Finances, conformément aux instructions du Chef de l'Etat formulées à l'occasion du forum tenue à Diamniadio en 2016 sur la modernisation de l'Administration. Relevant les facteurs qui font

la réussite de la politique qualité, le Directeur général a insisté sur le leadership des dirigeants. Ce facteur, a-t-il souligné est déterminant pour la définition des objectifs stratégiques, la mobilisation des ressources et la mise en place des synergies nécessaires à la réalisation des résultats assignés à chaque service.

En prélude aux échanges, le Chef de la DMS a présenté la politique qualité de la DGCPT en rappelant les enjeux et en exposant le dispositif de mise en œuvre de ladite politique, ses effets et les perspectives qui s'y rapportent.

A propos des enjeux, M. Hahmadou Bamba TINE a notamment mentionné l'orientation client et l'approche risque, l'amélioration de l'efficacité et de l'efficience des services et le développement d'une culture de performance fondée notamment sur l'amélioration continue du dispositif organisationnel et des résultats enregistrés à tous les niveaux. En complément de ces éléments, le Conseiller technique du Directeur général, qui a assuré la modération des travaux suite au retrait du Directeur général, a souligné les résultats de la politique qualité, marqués par une nette amélioration des performances des services. Ces performances, a précisé M. DIA, se traduisent par une plus grande efficacité dans la mise en œuvre des missions de la DGCPT et l'amélioration de la satisfaction des usagers. Elles sont sous-tendues par un ensemble de mesures liées entre autres aux conditions de travail des agents

et au leadership des différents responsables.

Le chef de la délégation, M. Brice AKA, a exprimé au Conseiller technique sa satisfaction pour la disponibilité des services de la DGCPT et la qualité des échanges qui ont permis de renforcer les capacités des auditeurs pour la mise en place et le pilotage d'une démarche qualité. Il a également réitéré les remerciements du Directeur général du CRL de Dakar et de Madame la Directrice générale du Centre Africain d'Etudes supérieures en Gestion à l'endroit de M. le Directeur général de la DGCPT pour son leadership et sa disponibilité à accompagner les auditeurs dans le cadre de leur formation.

Le Young African Leaders Initiative a été lancé en 2010 par le Président des Etats Unies Barak OBAMA pour soutenir les jeunes leaders africains à l'effet de « stimuler la croissance et la prospérité » et de « renforcer la gouvernance démocratique, paix et la sécurité en Afrique ».





Certificat

Certificate

N° 2020/89497.1

AFNOR Certification certifie que le système de management mis en place par :
AFNOR Certification certifies that the management system implemented by:

DSPL - DIRECTION DU SECTEUR PUBLIC LOCAL

pour les activités suivantes :
for the following activities:

Études, appui au Secteur Public Local, Suivi budgétaire et valorisation financière des collectivités territoriales.

Studies, support for the Local Public Sector, Budget monitoring and financial valuation of local authorities.

a été évalué et jugé conforme aux exigences requises par :
has been assessed and found to meet the requirements of:

ISO 9001 : 2015

et est déployé sur les sites suivants :
and is developed on the following locations:

22 RUE VINCENS SN-SN DAKAR

Ce certificat est valable à compter du (année/mois/jour)
This certificate is valid from (year/month/day)

2020-12-08

Jusqu'au
Until

2023-12-07



SignatureFournisseur



Julien NIZRI
Directeur Général d'AFNOR Certification
Managing Director of AFNOR Certification

Soul le certificat électronique, consultable sur www.afnor.org, fait foi en temps réel de la certification de l'organisme. The electronic certificate only, available at www.afnor.org, attests in real-time that the company is certified. Accreditation COFRAC n° 4-0001, Certification de Systèmes de Management, Portée disponible sur www.cofrac.fr.
COFRAC accreditation n° 4-0001, Management Systems Certification, Scope available on www.cofrac.fr.
AFAQ est une marque déposée. AFAQ is a registered trademark - CERTIF 0566.9.07-2020

*Flashez ce QR Code
pour vérifier la validité
du certificat*

Le PDSAT cadre d'exercice des missions et de modernisation des services du Trésor

La Direction générale de la Comptabilité publique et du Trésor (DGCPT) étrenne son troisième Plan de Développement stratégique de l'Administration du Trésor (PDSAT), étalé sur cinq (05) années, de 2024 à 2028. Comme les deux précédents, ce plan quinquennal, produit des réflexions et d'informations pointues, est guidé par la recherche de performances, la qualité des services et la prise en charge des préoccupations des usagers.

En effet, le Plan Sénégal émergent (PSE), le nouveau cadre de gestion des finances publiques de l'Union économique et monétaire ouest africaine (UEMOA), la Lettre de Politique sectorielle de Développement (LPSD) du Ministère des Finances et du Budget sont autant d'instruments et de cadres de références qui ont servi de boussole aux autorités de la DGCPT pour peaufiner et affiner le PDSAT (2024-2028).

Son avènement coïncide, bien entendu, avec la consolidation de la politique qualité de la DGCPT marquée par la certification de sept (07) services à la norme ISO 9001 V 2015, le maintien des acquis pour améliorer, de façon continue, la qualité des services et la prise en charge des préoccupations des usagers. Cela va de la transformation digitale des processus métiers à l'amélioration de la gouvernance des entités du secteur parapublic et de la gestion financière des collectivités territoriales.

« ECHOS DU TRÉSOR » consacre un large dossier à ce document, qui sert de cadre d'orientation pour l'exercice des missions de la DGCPT, et

met le lecteur au parfum pour une meilleure compréhension.

Tout d'abord, le document comprend quatre (4) parties. Il s'agit de la présentation de la DGCPT, du diagnostic organisationnel et fonctionnel des services du Trésor, des choix stratégiques et du cadre de pilotage du PDSAT.

Après une présentation des missions et du fonctionnement de la Direction générale de la Comptabilité publique et du Trésor (DGCPT), le document fait focus sur l'analyse stratégique. Elle est constituée du bilan des réalisations phares enregistrées par la DGCPT et du diagnostic.

1- Sens et portée du Plan stratégique

Le Plan de Développement stratégique de l'Administration du Sénégal (PDSAT) 2023-2024 constitue le principal cadre d'orientation pour l'exercice des missions de la DGCPT pour la période 2024-2028. Ce document remplit plusieurs fonctions liées notamment à :

- l'alignement de la DGCPT sur les principes de la Gestion Axée sur le Résultats (GAR), qui sous-tendent en partie les orientations du cadre harmonisé de gestion des finances publiques institué par l'Union économique et monétaire ouest-africaine. En effet, les dernières directives de l'UEMOA prônent l'adoption par les Etats membres de la planification pluriannuelle et du suivi-évaluation des politiques publiques. Ces orientations sont prescrites notamment par l'article 12 de la directive 06/2029/CM/UEMOA qui indique qu' « à l'intérieur des ministères, les crédits

DOSSIER

LE TRÉSOR À L'HORIZON 2028

ECHOS
DU TRÉSOR

Le PDSAT cadre d'exercice des missions et de modernisation des services du Trésor

sont décomposés en programmes », lesquels sont associés à des objectifs précis arrêtés en fonction des finalités d'intérêt général et des résultats attendus. Le même article précise que les résultats des programmes budgétaires font l'objet d'évaluations régulières et qu'ils donnent lieu à un rapport de performance produit en fin de gestion.

- la définition des choix stratégiques et opérationnels de la DGCPT, relativement à l'exercice de ses missions et aux instructions et orientations formulées par les autorités supérieures de l'Etat. A ce titre, le PDSAT sert de guide pour l'exercice des missions de l'ensemble des services de la DGCPT à travers notamment la définition d'une vision



Le Directeur général et son Coordonnateur

Le PDSAT cadre d'exercice des missions et de modernisation des services du Trésor

qui sert de « boussole » en présentant le futur voulu pour l'administration du Trésor et en déterminant pour chaque acteur les résultats attendus dans le cadre de la réalisation de cet idéal.

- la mise en place d'un cadre de gouvernance à travers la détermination des actions assignées à chaque service et des résultats qui s'y attachent, lesquels font l'objet d'un suivi régulier et d'une évaluation périodique à l'effet de mesurer le niveau de performance des différents acteurs.

La création de ces postes traduit le respect du principe d'adaptabilité des services ou principe d'efficacité, qui constitue l'un des principaux leviers de la gouvernance publique. L'adaptation de l'organisation de ses services, des postes comptables en particulier, aux évolutions de la carte administrative du Sénégal permettra à l'Administration du Trésor de s'aligner sur les changements d'ordres juridique, économique et social induits par les dernières créations des onzième, douzième, treizième et quatorzième régions du Sénégal.

2- Analyse stratégique

L'analyse stratégique fait le point des réalisations phares enregistrées, du diagnostic de l'environnement interne (forces et faiblesses) et externe (opportunités et menaces) ainsi que des enjeux et défis à prendre en charge par l'administration du Trésor.

2.1- Bilan des réalisations phares enregistrées par la DGCPT

La mise en œuvre des précédents PDSAT de la DGCPT a produit des résultats tangibles qui portent, entre autres, sur la mise à niveau du cadre organisationnel, en rapport avec l'évolution du contexte, et sur le « développement du capital humain ». C'est à ce titre que la carte des postes comptables de la DGCPT a été élargie avec la création de quatre (04) nouvelles Trésoreries Paieries régionales (TPR) à savoir Kédougou, Matam, Sédhiou et Kaffrine et de deux Perceptions en l'occurrence Keur Massar et Kounguel.

Afin de matérialiser ces choix et d'assurer leur efficacité, la DGCPT a initié de nombreux travaux de construction de nouveaux locaux et de réhabilitation de certains sites abritant des services du Trésor, à Dakar comme à l'intérieur du pays. Les réalisations enregistrées à ce titre portent entre autres sur les services suivants :

- Construction de la Perception de Kaffrine;
- Projet de construction en cours pour les perceptions Podor et de Matam et les Trésoreries Paieries régionales (TPR) de Saint-Louis et Louga ;
- Travaux de sécurisation du bâtiment de la DGCPT avec la mise en place d'un système de vidéosurveillance, de contrôle d'accès et de sécurité incendie des étages 1, 2, 3 et 4 ;
- Réhabilitation des locaux sis sur la rue DELMAS et des locaux de la Direction de l'Informatique
- Aménagement des magasins de la DAP sis à Guédiawaye ;
- Réhabilitation des postes comptables : TPR de Diourbel, de Kolda et des perceptions de Bakel, de Linguère et de Tivaouane.

Le PDSAT cadre d'exercice des missions et de modernisation des services du Trésor

Par ailleurs, des actions sociales de forte envergure et ciblées sont mises en œuvre au profit des agents à l'effet de les mettre dans les meilleures conditions d'épanouissement professionnel et social. La conception et la mise en œuvre de cette politique répondent aux impératifs qui s'attachent à l'exercice des missions de la DGCPT. La mise à niveau du cadre de travail des services de la DGCPT et la prise en charge de préoccupations des usagers sont sous-tendues par plusieurs paradigmes inspirés par les meilleurs référentiels en matière de management et de pilotage des performances.

2.2- Les résultats du diagnostic

Les résultats du diagnostic, réalisé selon la méthode SWOT (FFOM), ont permis de décrire la situation des services de la DGCPT, au plan organisationnel et fonctionnel, à la fin de la gestion 2023. Ces résultats mettent en exergue les forces de la DGCPT, qui correspondent à des facteurs internes positifs contrôlés par la DGCPT et sur lesquels elle peut s'appuyer pour l'exercice de ses missions. Le diagnostic a également fait ressortir, à travers l'identification des faiblesses, les marges de progrès dont dispose l'Administration du Trésor relativement à son organisation, son fonctionnement et aux ressources qui lui font défaut.



Amadou Moustapha BA
Ministre des Finances
Président du Conseil
du Budget,
du Crédit

Le Ministre des Finances et le Directeur général

Le PDSAT cadre d'exercice des missions et de modernisation des services du Trésor

Par ailleurs, les facteurs externes sont examinés afin de déterminer les opportunités liées à l'environnement à partir desquels la DGCPT peut tirer profit pour corriger ses faiblesses ou maximiser ses forces. En outre, les menaces, obstacles ou problèmes externes diffus sont identifiés pour tirer profit des forces, saisir les opportunités et corriger les faiblesses.

L'analyse combinée de ces différents facteurs a permis de définir un ensemble de choix stratégiques articulée autour d'une vision commune à tous les services de l'Administration du Trésor.

3- Les choix stratégiques

Les choix stratégiques portent sur la vision ou le futur voulu pour la DGCPT, l'objectif général, les axes stratégiques ainsi que les objectifs opérationnels assignés aux services en charge de l'exercice des missions de l'Administration du Trésor. Ils définissent également sur les actions prioritaires à mettre en œuvre, à l'horizon 2028, pour assurer la réalisation des objectifs stratégiques de l'Administration du Trésor.

3.1- La vision

La maîtrise des forces, des faiblesses et des défis relevés dans le diagnostic implique la mobilisation de tous les acteurs et la coordination des différentes interventions vers une cible unique qui matérialise le futur voulu pour la DGCPT. Sous ce rapport, la situation idéale, voulue « par et pour la DGCPT » consiste à faire du Trésor « Une administration moderne et performante, au

service du développement, à l'horizon 2028 ». Cette vision du Trésor de demain, qui centralise les différentes préoccupations des acteurs, a été définie en référence au contexte, aux forces et faiblesses et aux enjeux actuels et futurs. Elle suppose, entre autres, la dématérialisation des procédures, outils et modes de gestion.

Le triptyque « modernisation, performance et développement » qui constitue les mots clés de ce futur souhaité témoigne de la grande ambition des autorités et de la qualité de leurs réflexions prospectives qui cadrent bien avec les nouveaux paradigmes de la gestion des affaires publiques, inspirés des règles de la Nouvelle Gestion Publique.

La réalisation de performances régulières permettra à la DGCPT de retrouver une « position de pôle d'excellence » au sein du ministère en charge des Finances, d'assurer l'épanouissement de ses agents et, au-delà, de contribuer davantage au développement socio-économique du pays. Les changements précis et mesurables à produire pour la concrétisation de la vision sont définis à travers les axes et objectifs stratégiques qui constituent les engagements, en termes de résultats visés, pris par les responsables de la DGCPT.

3.2- Les axes stratégiques

Les axes stratégiques précisent les domaines ou champs de compétences retenus pour l'atteinte de l'objectif général. Pour la période 2024-2028 les axes stratégiques retenus sont les suivants :

Le PDSAT cadre d'exercice des missions et de modernisation des services du Trésor

• **Axe 1 : Optimisation des ressources, adaptation organisationnelle et développement du capital humain**

Il s'agira à travers cet axe d'assurer l'optimisation des ressources et de relever les défis liés à la réforme des structures de la DGCPT, afin de prendre en compte les changements induits par la mise en œuvre des instruments de paiement (SICA et STAR) et les réformes des finances publiques. Il sera également question de renforcer les capacités du personnel et de constituer une masse critique d'agents à même de conduire les changements liés à la réforme des structures et d'assurer l'exercice correct des missions de la DGCPT.

Graphique : TABLEAU SYNOPTIQUE-STRUCTURATION DU PDSAT III

Source : DMS, décembre 2022

• **Axe 2 : Transformation digitale, sécurité informatique et confiance numérique**

Cet axe pourrait servir à doter la DGCPT d'un système d'information performant, sécurisé et interconnecté avec les applications des autres administrations pour l'exécution de l'ensemble des missions de la DGCPT, notamment le Système intégré de Gestion de l'Information financière (SIGIF). Il s'agira également de saisir les opportunités offertes par le développement fulgurant des technologies de l'information et de la communication pour opérer la transformation digitale de tous les processus métiers de l'Administration du Trésor et prendre en charge les défis sécuritaires inhérents à l'utilisation des

dites technologies. Par ailleurs, les mesures idoines devraient être prises afin de rétablir et / ou de renforcer la cofinance des différentes parties prenantes au système d'information et aux différents outils numériques utilisés dans le cadre de l'exercice des missions de la DGCPT.

• **Axe 3 : Développement des missions bancaires, amélioration de la gestion de la dette publique et optimisation de la trésorerie**

Les options arrêtées à travers cet axe permettront d'accroître les capacités de financement de l'Etat en mettant en place de véritables

FINANCES /RESSOURCES
 OS1: Assurer l'optimisation des ressources
 OS3: Développer le capital humain de la DGCPT

CLIENTS
 OS12: Faire certifier toutes les directions à la norme ISO 9001 V 2015
 OS11: Améliorer la gestion comptable et financière des collectivités territoriales
 OS6: Assurer la couverture financière de toutes les opérations de l'Etat et des autres organismes publics
 OS10: Améliorer la qualité des productions comptables et statistiques
 OS13: Améliorer la gestion du portefeuille de l'Etat

VISION
 Une administration moderne et performante au service du développement

APPRENTISSAGE
 OS14: Mettre en place un dispositif de valorisation des données
 OS15: Développer la communication de la DGCPT

PROCESSUS
 OS2: Adapter le cadre organisationnel à l'évolution du contexte et des missions
 OS7: Développer les missions bancaires de la DGCPT
 OS8: Optimiser la gestion de la trésorerie
 OS4: Digitaliser 100 % des procédures métiers de la DGCPT
 OS9: Renforcer le dispositif d'audit et de contrôle interne
 OS5: Renforcer la sécurité informatique et la confiance numérique

Le PDSAT cadre d'exercice des missions et de modernisation des services du Trésor

services bancaires et en assurant une gestion optimale de la dette publique et de la trésorerie.

L'optimisation de la gestion de la trésorerie permettra de mieux répondre aux préoccupations relatives au paiement des dépenses publiques de l'Etat et des autres organismes publics, en assurant notamment la couverture dans le temps et dans l'espace des besoins de paiement liés aux opérations financières de tous les organismes publics.

- **Axe 4 : Orientation client, maîtrise des risques et qualité des services**

La maîtrise des risques liés à l'exercice des différentes missions de la DGCPT est nécessaire pour assurer la réalisation des objectifs stratégiques de l'Administration du Trésor. Cela suppose la mise en place d'un dispositif d'audit et de contrôle interne bien articulé à l'organisation des services et bien assimilé par tous les acteurs. La prise en charge des préoccupations des usagers pourraient également être améliorées à travers l'élargissement de la démarche qualité dont les principes axés, entre autres, sur l'orientation et l'amélioration continue pourraient favoriser la certification ISO 9001 Version 2015 des systèmes de management de la qualité de toutes les directions de la DGCPT. L'application de ces différents principes permettra à la DGCPT de réussir la transformation de ces procédures métiers, de gagner en efficacité et d'améliorer sensiblement la prise en charge des préoccupations de ses usagers.

- **Axe 5: Valorisation des données et communication**

La valorisation des données de la DGCPT s'impose au regard de l'importance des informations produites par les services de la DGCPT. Ces informations qui concernent le secteur économique et financier de l'Etat et des autres organismes publics devront être exploitées à travers des outils de datamining, de data sciences ou machine Learning. Elles devront, d'une part, faciliter les choix stratégiques des autorités du Trésor ainsi que, des responsables de l'Etat et des autres organismes publics, et d'autre part, mettre en lumière les performances réalisées par les services du Trésor. La communication, malgré quelques obstacles, a connu une amélioration. La parution régulière d'un magazine, "ECHOS DU TRÉSOR", pour ne pas le nommer, la mise à jour du site: www.sentresor.org, la couverture médiatique des activités de la DGCPT et de ses organisations sociales et les actions de communication interne sont autant d'éléments concourant à une meilleure visibilité de l'Administration du Trésor. Cependant, la communication reste à améliorer. Il en est de même pour le protocole.

3.3- Les objectifs opérationnels

Les objectifs opérationnels ou spécifiques constituent des engagements, en termes de résultats visés pour la réalisation de la vision de la DGCPT. Ils correspondent aux jalons qui matérialisent les axes stratégiques et qui indiquent les changements précis et mesurables nécessaires à la réalisation du futur voulu par la DGCPT.

Le PDSAT cadre d'exercice des missions et de modernisation des services du Trésor

Pour la période 2024-2028 les objectifs spécifiques (OS) suivants sont proposés :

| <u>Axes</u> | <u>Objectifs spécifiques</u> |
|--|--|
| Optimisation des ressources, adaptation organisationnel et mise à niveau du capital humain | Assurer l'optimisation des ressources de la DGCPT |
| | Adapter le cadre organisationnel à l'évolution du contexte et des missions de la DGCPT |
| | Développer le capital humain de la DGCPT |
| Transformation digitale, sécurité informatique et confiance numérique | Digitaliser 100 % des processus métiers de la DGCPT à l'horizon 2028 |
| | Renforcer la sécurité informatique et la confiance numérique |
| Développement des missions bancaires, amélioration de la gestion de la dette publique et optimisation de la trésorerie | Assurer la couverture financière de toutes les opérations des organismes publics |
| | Développer les missions bancaires de la DGCPT |
| | Optimiser la gestion de la trésorerie |
| Orientation client, maîtrise des risques et qualité des services | Renforcer le dispositif d'audit et contrôle interne |
| | Améliorer la qualité des productions comptables et statistiques |
| | Améliorer la gestion comptable et financière des collectivités territoriales |
| | Faire certifier tous les services de la DGCPT à la norme ISO 9001 V 2015 |
| | Améliorer la gestion du portefeuille de l'Etat |
| Valorisation des données et communication | Mettre en place un dispositif de data science et de valorisation des données |
| | Développer la communication de la DGCPT |

Le PDSAT cadre d'exercice des missions et de modernisation des services du Trésor

Les objectifs spécifiques seront déclinés en actions et en activités qui constitueront le plan d'action pluriannuel de la DGCPT pour la période 2024 - 2028. Les actions et activités seront assorties de délais et d'indicateurs précis pour faciliter le suivi et l'évaluation des résultats du PDSAT.

4- Dispositif de suivi et évaluation et stratégie de mitigation des risques

4.1- Structuration du dispositif de suivi-évaluation

Le dispositif de suivi-évaluation du PDSAT doit permettre aux parties prenantes impliquées dans sa mise en œuvre de suivre et d'analyser les résultats obtenus. A cet effet, un ensemble de procédures permettant la collecte, le traitement et l'analyse de l'information ainsi que l'établissement de rapports périodiques est mis en œuvre afin de mesurer l'avancement physique et financier des activités programmées et les performances des différents acteurs. Ce système de suivi-évaluation, articulé au dispositif de suivi et évaluation du Ministère des Finances et du Budget (MFB) piloté par la Cellule d'Etudes et de Planification du Département, doit permettre d'apprécier l'exécution des actions conformément à la stratégie retenue et de mesurer l'atteinte des objectifs poursuivis conformément à la grille des indicateurs de performance adopté par le comité en charge de la Planification, de Programmation, de la Budgétisation et du Suivi -évaluation des programmes budgétaires du département. L'évaluation se fera de façon

ponctuelle contrairement au suivi qui est une activité continue.

Le système de suivi-évaluation retenu dans le PDSAT repose à la fois sur des outils de « contrôle de gestion » et de gestion de projet, qui font sans cesse le lien entre les objectifs, les moyens et les résultats, et qui sont alimentés par un système d'information performant facilitant la collecte, la mise en forme et l'analyse des informations relatives à l'exécution du PDSAT. Les données transactionnelles issues de l'analyse de ces informations seront transformées en données décisionnelles à collecter sous forme d'indicateurs.

Les indicateurs de suivi-évaluation seront regroupés de façon sélective et organisée dans des tableaux de bord stratégiques mettant en exergue la situation actuelle et prospective des performances réalisées. Le contenu de ces tableaux, enrichis de notes périodiques produites par les différents services, fera l'objet de synthèse et de rapports trimestriels de suivi et/ou d'évaluation.

4.2- Périodicité des activités de suivi-évaluation

Les rapports de suivi seront produits suivant une périodicité trimestrielle. Ils fourniront ainsi aux responsables et aux différentes parties prenantes l'information nécessaire pour suivre l'affectation et l'utilisation des ressources, apprécier les réalisations et mesurer le degré d'atteinte des résultats, en rapport avec les prévisions initiales, et détecter les déviations éventuelles enregistrées dans la mise en œuvre, apporter les ajustements

Le PDSAT cadre d'exercice des missions et de modernisation des services du Trésor

et réorienter la stratégie. Ces rapports seront partagés et analysés à l'occasion de revues ou comités de performance qui seront organisés tous les trois mois.

Une évaluation externe à mi-parcours pourrait être effectuée pour vérifier le respect de la trajectoire tracée pour atteindre des objectifs de la DGCPT, et apporter éventuellement les ajustements nécessaires. En outre, une évaluation finale sera réalisée à l'effet de mesurer l'efficacité, l'efficience, l'impact, la pertinence et la durabilité des objectifs du PDSAT. Ces exercices qui constituent des facteurs de plus grande transparence et de légitimation de l'action des autorités de la DGCPT, elle permettra de formaliser le processus de capitalisation des expériences et facilitera l'émergence de nouvelles pratiques ainsi que la mise en œuvre concrète d'une culture de la performance.

4.3 Stratégie de mitigation des risques

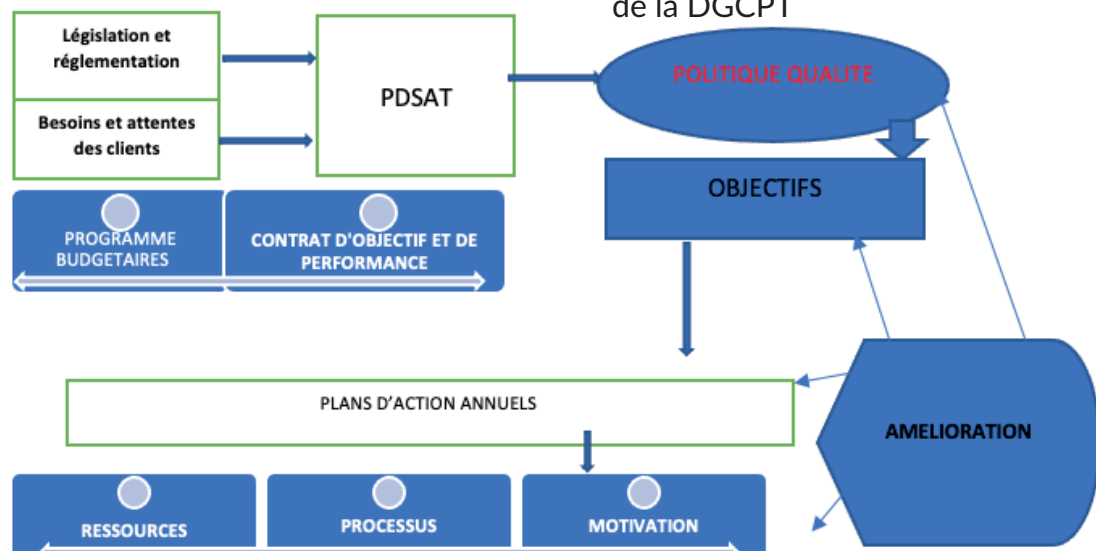
La mise en œuvre des actions du PDSAT se fera suivant les meilleurs standards de management qui mettent en avant des principes majeurs tels que l'orientation client et l'« approche risque ». La réalisation des résultats attendus nécessite la mise en

œuvre de mesures d'atténuation des risques dont la survenance pourrait annihiler l'effectivité et l'efficacité de son exécution.

Dans le même sillage, la DGCPT, doit développer une communication proactive auprès des parties prenantes pour éviter toutes inhibitions ou lever les réticences à la mise en œuvre des actions retenues, en rassurant les parties prenantes et en présentant les opportunités et avantages qu'elle offre. Un autre volet important à prendre en compte consiste à identifier les résistances aux changements et à les vaincre.

En définitive, un moyen important de mitigation des risques consiste à assurer l'appropriation du PDSAT, notamment son plan d'actions, par tous les agents de la DGCPT comme leur unique référentiel d'intervention.

Graphique : Articulation du PDSAT encrage de la politique qualité dans le système de gouvernance de la DGCPT



Source : DMS, décembre 2022

N° 2022/102571.1

AFNOR Certification certifie que le système de management mis en place par :
AFNOR Certification certifies that the management system implemented by:

DEES - DIVISION DES ETUDES ECONOMIQUES ET DES STATISTIQUES

pour les activités suivantes :
for the following activities:

PRODUCTION DES ETUDES ECONOMIQUES ET DES STATISTIQUES DE FINANCES PUBLIQUES

PRODUCTION OF ECONOMIC STUDIES AND PUBLIC FINANCE STATISTICS

a été évalué et jugé conforme aux exigences requises par :
has been assessed and found to meet the requirements of:

ISO 9001 : 2015

et est déployé sur les sites suivants :
and is developed on the following locations:

2 AVENUE GEORGES POMPIDOU X SAINT MICHEL / DAKAR-SENEGAL

Ce certificat est valable à compter du (année/mois/jour)
This certificate is valid from (year/month/day)

2022-11-24

Jusqu'au
Until

2025-11-23



Ce document est signé électroniquement. Il constitue un original électronique à valeur probatoire.
This document is electronically signed. It stands for an electronic original with probatory value.

Julien NIZRI
Directeur Général d'AFNOR Certification
Managing Director of AFNOR Certification

Seul le certificat électronique, consultable sur www.afnor.org, fait foi en temps réel de la certification de l'organisme. *The electronic certificate only, available at www.afnor.org, attests in real-time that the company is certified.* Accréditation COFRAC n° 4-0001. Certification de Systèmes de Management. Portée disponible sur www.cofrac.fr.
COFRAC accreditation n° 4-0001. Management Systems Certification. Scope available on www.cofrac.fr.
AFAQ est une marque déposée. AFAQ is a registered trademark - CERTIF 0956.9/07-2020



Flashez ce QR Code
pour vérifier la validité
du certificat

POINT DE CONJONCTURE DU TROISIÈME TRIMESTRE 2023

La note de conjoncture trimestrielle des collectivités territoriales du Sénégal au 29 septembre 2023 est articulée autour d'une analyse détaillée des recettes par chapitre budgétaire et des dépenses par nature économique. Elle propose en outre une étude en variation trimestrielle et en glissement annuel, de l'exécution budgétaire et financière des collectivités territoriales.

Il convient de préciser que toutes données proviennent du progiciel « GFILOC ».

A la fin du troisième trimestre 2023, la situation nationale consolidée de trésorerie des collectivités territoriales tirée du GFILOC se présente comme suit :

| SITUATION DE TRÉSORERIE AU 29/09/23 | |
|--|------------------------|
| I- EXCÉDENT DE RECETTES : | |
| | MONTANT |
| DISPONIBILITE DU PREMIER JOUR DE LA GESTION (B.E C/568) | 110 924 947 544 |
| AVANCES DE TRÉSORERIE CONSENTIES PAR L'ETAT | 18 702 558 206 |
| RECETTES PERCUES AVANT EMISSIONS DE TITRES | 946 580 134 |
| RECETTES BUDGETAIRES | 140 709 108 557 |
| RECETTES EFFECTUEES PENDANT LA GESTION (DEBITS C/568) | 160 358 246 897 |
| TOTAL (A) | 271 283 194 441 |
| REMBOURSEMENT AVANCES DE TRÉSORERIE | 13 187 163 411 |
| DEPENSES BUDGETAIRES | 138 289 310 439 |
| DEPENSES EFFECTUEES PENDANT LA GESTION (CREDITS C/568) (B) | 151 476 473 850 |
| SOLDE (SOLDE C/568) (C)=(A)-(B) | 119 806 720 591 |
| RESTE A PAYER (SOLDE C/400) (D) | 2 132 459 301 |
| RESTE A PAYER (SOLDE C/401) (D1) | 997 380 891 |
| RESTE A PAYER (SOLDE C/402) (D2) | |
| TRÉSORERIE DISPONIBLE (C - (D + D1 + D2) | 116 676 880 399 |

TABLEAU N° 01 : SITUATION DE TRÉSORERIE DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES AU 29/09/2023

Source : DGCPT/ GFILOC

Au 29 septembre 2023, le compte au Trésor des collectivités territoriales affiche débiteur de 119,67 milliards de francs CFA.

I. LES RECETTES DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES AU 29 / 09/ 2023

A la fin du troisième trimestre 2023, les recettes des collectivités territoriales se chiffrent à 271,28 milliards de francs CFA répartis comme suit :

Graphique n° 01 : STRUCTURATION DES RECETTES DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES AU 29/09/2023

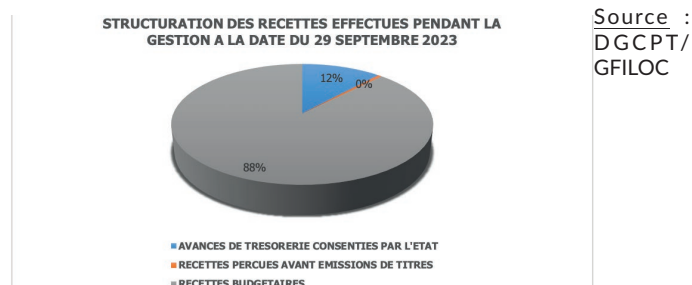


Source : DGCPT/ GFILOC

A. LES RECETTES EFFECTUEES PENDANT LA GESTION

Les recettes effectuées pendant la gestion pour un montant de 160,35 milliards, soit une valeur relative de 59,11% des recettes globales des collectivités territoriales réparties comme suit :

Graphique n° 02 : STRUCTURATION DES RECETTES EFFECTUEES PENDANT LA GESTION A LA DATE DU 29/09/2023



Source : DGCPT/ GFILOC

GESTION FINANCIERE DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

ECHOS DU TRESOR

Les recettes (hors prélèvement pour dépenses d'investissement) effectuées pendant la gestion sont essentiellement constituées des recettes budgétaires, 140,71 milliards de francs CFA, soit 87,75%.

Ces recettes budgétaires sont structurées comme suit :
TABLEAU N° 02 : STRUCTURATION PAR SECTION DES RECETTES EFFECTUEES PENDANT LA GESTION

| | FONCTIONNEMENT | INVESTISSEMENT | TOTAL |
|---|----------------|----------------|-----------------|
| RECETTES BUDGETAIRES EFFECTUEES PENDANT LA GESTION | 88 487 063 797 | 60 372 633 423 | 148 859 697 220 |
| PART | 59,44% | 40,56% | |

Source : DGCPT/ GFILOC

A.1 LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT REALISEES AU 29/09/2023

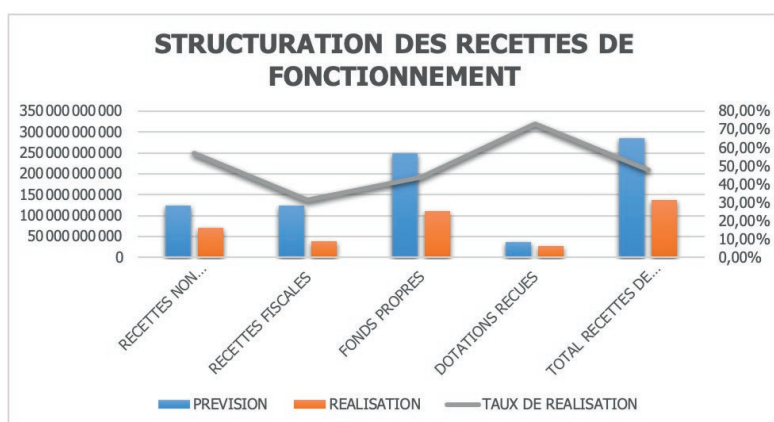
Pour un montant réalisé de 128,30 milliards de francs CFA, les recettes de fonctionnement effectuées pendant la gestion sont structurées comme suit :

TABLEAU N° 03 : STRUCTURATION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT EFFECTUEES PENDANT LA GESTION

| LIGNES BUDGETAIRES | RECETTES DE FONCTIONNEMENT AU 2023-09-30 | | |
|---|--|------------------------|---------------------|
| | PREVISION | REALISATION | TAUX DE REALISATION |
| RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE | 56 426 498 897 | 48 536 162 090 | 86,02% |
| PRODUITS DE L'EXPLOITATION | 23 728 709 266 | 6 607 409 268 | 27,85% |
| PRODUITS DU DOMAINE | 26 180 201 912 | 10 022 398 376 | 38,28% |
| PRODUITS DIVERS | 17 981 461 670 | 5 869 769 476 | 32,64% |
| INTERETS ET DIVIDENDES RECUS | 97 000 000 | 508 775 | 0,52% |
| RECETTES NON FISCALES | 124 413 871 745 | 71 036 247 985 | 57,10% |
| IMPOTS LOCAUX | 108 073 453 056 | 35 706 121 104 | 33,04% |
| TAXES COMMUNALES | 16 752 121 632 | 3 346 325 215 | 19,98% |
| RECETTES FISCALES | 124 825 574 688 | 39 052 446 319 | 31,29% |
| DOTATIONS DE FONCTIONNEMENT | 32 401 550 202 | 26 682 512 085 | 82,35% |
| REMBOURSEMENTS, FONDS DE CONCOURS, PARTICIPATIONS | 4 449 274 981 | 252 019 498 | 5,66% |
| DOTATIONS RECUES | 36 850 825 183 | 26 934 531 583 | 73,09% |
| TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT | 286 090 271 616 | 137 023 225 887 | 47,90% |

Autrement dit, les recettes de fonctionnement des collectivités territoriales au 29 septembre 2023 se répartissent comme suit :

Graphique n° 03 : STRUCTURATION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT REALISEES A LA DATE DU 29/09/2023



Source : DGCPT/ GFILOC

De cette structuration, il convient de retenir :

- Les recettes propres pour un montant de francs CFA, 110,09 milliards représentent 80,34% des recettes de fonctionnement réalisées ;
- Les transferts de fonctionnement reçus représentent 19,66%, soit 26,35 milliards de francs CFA en valeur absolue ;
- Seulement, il faut noter que le taux de réalisation des recettes de fonctionnement à la fin du troisième trimestre est relativement faible (- de 50%).

Cette situation s'explique en partie par la réception tardive des rôles d'impôts et le faible niveau de recouvrement des taxes municipales.

A.1.1 LA VARIATION TRIMESTRIELLE DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

En variation trimestrielle, les recettes de fonctionnement des collectivités territoriales ont évolué comme suit :

GESTION FINANCIÈRE DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

ECHOS DU TRÉSOR

TABLEAU N° 04 : VARIATION TRIMESTRIELLE DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

| VARIATION TRIMESTRIELLE DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT | | | | | | | | |
|--|------------------------|------------------------|---------------------|------------------------|-----------------------|---------------------|---|--------------------|
| LIGNES BUDGÉTAIRES | 30-sept-23 | | | 30-juin-23 | | | VARIATION TRIMESTRIELLE DE LA RÉALISATION | |
| | PRÉVISION | RÉALISATION | Taux de Réalisation | PRÉVISION | RÉALISATION | Taux de Réalisation | VARIATION | Taux de Croissance |
| RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTÉ | 56 426 498 897 | 48 536 162 090 | 86,02% | 55 885 919 910 | 25 849 322 420 | 46,50% | 22 686 839 670 | 87,77% |
| PRODUITS DE L'EXPLOITATION | 23 728 709 266 | 6 607 409 268 | 27,85% | 23 808 595 067 | 4 515 216 058 | 18,96% | 2 092 193 210 | 46,34% |
| PRODUITS DU DOMAINE | 26 180 201 912 | 10 022 398 376 | 38,28% | 26 512 012 359 | 7 103 755 895 | 26,79% | 2 918 642 481 | 41,09% |
| PRODUITS DIVERS | 17 981 461 670 | 5 869 769 476 | 32,64% | 17 248 270 059 | 3 608 296 157 | 20,92% | 2 261 473 319 | 62,67% |
| INTÉRÊTS ET DIVIDENDES REÇUS | 97 000 000 | 508 775 | 0,52% | 104 354 962 | 508 775 | 0,49% | 0 | 0,00% |
| RECETTES NON FISCALES | 124 413 871 745 | 71 036 247 985 | 57,10% | 123 259 152 357 | 41 077 098 385 | 33,33% | 29 959 148 680 | 72,93% |
| IMPÔTS LOCAUX | 108 073 453 056 | 35 706 121 104 | 33,04% | 107 467 532 779 | 15 172 298 877 | 14,12% | 20 533 822 227 | 135,34% |
| TAXES COMMUNALES | 16 752 121 632 | 3 346 325 215 | 19,98% | 16 832 080 717 | 2 536 629 436 | 14,98% | 809 695 779 | 31,92% |
| RECETTES FISCALES | 124 825 574 688 | 39 052 446 319 | 31,29% | 124 399 963 486 | 17 708 928 913 | 14,24% | 21 343 518 006 | 120,52% |
| DOTATIONS DE FONCTIONNEMENT | 32 401 550 202 | 26 682 512 085 | 82,35% | 31 086 812 364 | 25 060 738 623 | 80,59% | 1 621 773 462 | 6,47% |
| REMBOURSEMENTS, FONDS DE CONCOURS, PARTICIPATIONS | 4 449 274 981 | 252 019 498 | 5,66% | 4 255 801 702 | 168 750 000 | 3,97% | 83 269 498 | 49,34% |
| DOTATIONS | 36 850 825 183 | 26 934 531 583 | 73,09% | 35 351 614 066 | 25 229 488 623 | 71,37% | 1 705 042 960 | 6,76% |
| TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT | 286 090 271 616 | 137 023 225 887 | 47,90% | 283 010 329 919 | 84 015 516 241 | 29,69% | 53 007 709 646 | 63,09% |

De cette variation, il ressort :

- Le vote et l'adoption d'autorisations spéciales de reports pour un montant de 22,68 milliards de francs CFA, représentant 42,80% de la variation trimestrielle ;
- Un recouvrement sur les impositions de la gestion en cours et/ou sur les restes à payer des gestions antérieures pour un montant de 20,53 milliards de francs CFA ;
- Une hausse dans la budgétisation des fonds de dotation de la décentralisation reçus, avec une croissance de 6,47% ;
- Un regain de l'activité économique.

A.1.2 LE GLISSEMENT ANNUEL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

En glissement annuel, les recettes de fonctionnement des collectivités territoriales ont connu dans leur réali-

sation une croissance de 67,98%, comme l'indique le tableau ci-dessous :

TABLEAU N° 05 : GLISSEMENT ANNUEL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

| GLISSEMENT ANNUEL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT | | | | | | | | |
|---|------------------------|------------------------|---------------------|------------------------|-----------------------|---------------------|-------------------------------------|--------------------|
| LIGNES BUDGÉTAIRES | 30-sept-23 | | | 30-sept-22 | | | GLISSEMENT ANNUEL DE LA RÉALISATION | |
| | PRÉVISION | RÉALISATION | Taux de Réalisation | PRÉVISION | RÉALISATION | Taux de Réalisation | VARIATION | Taux de Croissance |
| RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTÉ | 56 426 498 897 | 48 536 162 090 | 86,02% | 31 719 539 518 | 28 461 325 054 | 89,73% | 20 074 837 036 | 70,53% |
| PRODUITS DE L'EXPLOITATION | 23 728 709 266 | 6 607 409 268 | 27,85% | 19 066 613 976 | 4 926 562 600 | 25,84% | 1 680 846 668 | 34,12% |
| PRODUITS DU DOMAINE | 26 180 201 912 | 10 022 398 376 | 38,28% | 21 070 741 358 | 7 450 707 720 | 35,36% | 2 571 600 656 | 34,52% |
| PRODUITS DIVERS | 17 981 461 670 | 5 869 769 476 | 32,64% | 16 111 607 788 | 6 722 359 967 | 41,72% | -852 589 491 | -12,68% |
| INTÉRÊTS ET DIVIDENDES REÇUS | 97 000 000 | 508 775 | 0,52% | 110 763 838 | 0 | 0,00% | 508 775 | #DIV/0! |
| RECETTES NON FISCALES | 124 413 871 745 | 71 036 247 985 | 57,10% | 88 079 285 508 | 47 560 954 341 | 54,00% | 23 475 293 644 | 49,36% |
| IMPÔTS LOCAUX | 108 073 453 056 | 35 706 121 104 | 33,04% | 95 711 891 594 | 27 937 565 272 | 29,19% | 7 768 555 832 | 27,81% |
| TAXES COMMUNALES | 16 752 121 632 | 3 346 325 215 | 19,98% | 14 573 641 076 | 5 539 126 825 | 38,01% | -2 192 801 610 | -39,59% |
| RECETTES FISCALES | 124 825 574 688 | 39 052 446 319 | 31,29% | 110 285 532 670 | 33 476 692 097 | 30,35% | 5 575 754 222 | 16,66% |
| DOTATIONS DE FONCTIONNEMENT | 32 401 550 202 | 26 682 512 085 | 82,35% | 27 497 726 166 | 86 075 140 | 0,31% | 26 596 436 945 | 30899,00% |
| REMBOURSEMENTS, FONDS DE CONCOURS, PARTICIPATIONS | 4 449 274 981 | 252 019 498 | 5,66% | 4 174 994 976 | 445 172 635 | 10,66% | -193 153 137 | -43,39% |
| TRANSFERTS REÇUS | 36 850 825 183 | 26 934 531 583 | 73,09% | 31 672 721 142 | 531 247 775 | 1,68% | 26 403 283 808 | 4970,05% |
| TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT | 286 090 271 616 | 137 023 225 887 | 47,90% | 230 037 539 320 | 81 568 894 213 | 35,46% | 55 554 331 674 | 67,98% |

Cette forte croissance des recettes de fonctionnement en glissement annuel s'explique par :

- La réception plutôt du fonds de dotation de la décentralisation comparativement à la gestion précédente dont la part contributive à la croissance est de 47,96% ;
- La forte hausse (70,53%) du résultat de fonctionnement reporté ;
- L'amélioration du recouvrement des impôts locaux et du niveau de réalisation des revenus du domaine.

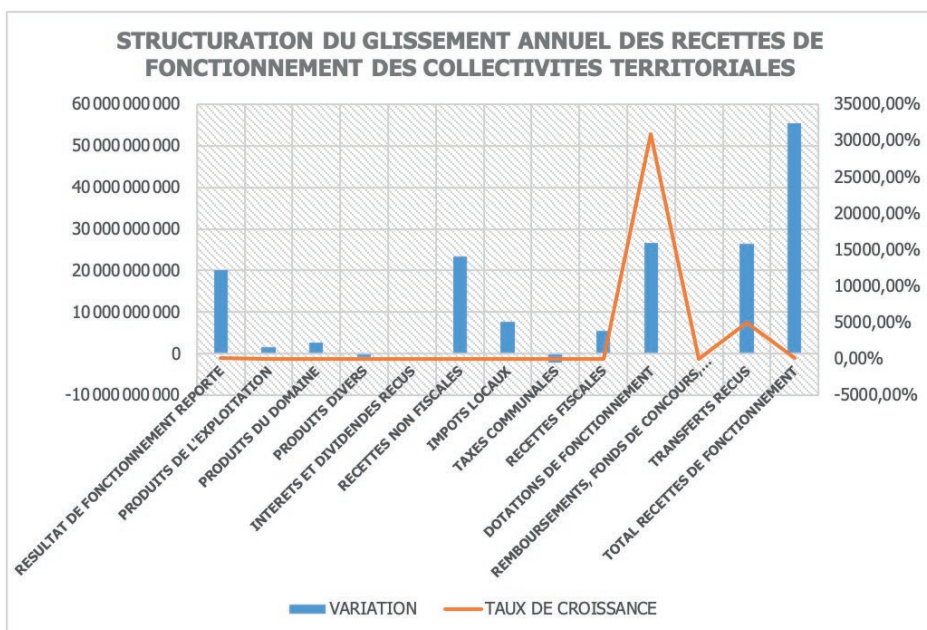
Seulement, il importe de souligner qu'en glissement annuel, les taxes municipales ont connu une contraction de 39,59% comparé à la même période de la gestion antérieure.

GESTION FINANCIERE DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

ECHOS DU TRESOR

Le glissement annuel des recettes de fonctionnement peut être schématisé comme suit :

Graphique n° 04 : STRUCTURATION DU GLISSEMENT ANNUEL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT



De cette structuration, il ressort que les recettes d'investissement effectuées pendant la gestion sont essentiellement constituées de reports (46,74%) et des dotations en capital reçues (45,82%) par les collectivités territoriales.

En outre, l'effort d'autofinancement des collectivités territoriales demeure encore insignifiant, avec un taux de réalisation de (12,72%).

A.2.1 VARIATION TRIMESTRIELLE DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

En variation trimestrielle, les recettes d'investissement des collectivités territoriales ont évolué comme suit :

TABLEAU N° 07 : STRUCTURATION DE LA VARIATION TRIMESTRIELLE DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

A.2 LES RECETTES D'INVESTISSEMENT DES COLLECTIVITES TERRITORIALES AU 29/09/2023

Les recettes d'investissement des collectivités territoriales au 29 septembre 2023 se chiffrent à 113,35 milliards de francs CFA, soit 45,27% des recettes budgétaires globales des collectivités territoriales et se structurent comme suit :

TABLEAU N° 06 : STRUCTURATION DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DES COLLECTIVITES TERRITORIALES AU 29/09/2023

| LIGNES BUDGETAIRES | PREVISION | REALISATION | TAUX DE REALISATION |
|----------------------------------|------------------------|------------------------|---------------------|
| DOTATIONS | 94 874 887 378 | 51 941 905 712 | 54,75% |
| RESERVES | 66 304 678 576 | 8 430 727 711 | 12,72% |
| REPORTS | 68 006 777 773 | 52 979 353 410 | 77,90% |
| PRETS | 2 030 003 000 | 0 | 0,00% |
| RECETTES D'INVESTISSEMENT | 231 216 346 727 | 113 351 986 833 | 49,02% |

| LIGNES BUDGETAIRES | VARIATION TRIMESTRIELLE DES RECETTES D'INVESTISSEMENT | | | | | | |
|----------------------------------|---|------------------------|---------------------|------------------------|-----------------------|---------------------|---|
| | 30-sept-23 | | | 30-juin-23 | | | VARIATION TRIMESTRIELLE DE LA REALISATION |
| | PREVISION | REALISATION | TAUX DE REALISATION | PREVISION | REALISATION | TAUX DE REALISATION | |
| DOTATIONS | 94 874 887 378 | 51 941 905 712 | 54,75% | 90 530 604 119 | 45 131 994 359 | 49,85% | 6 809 911 353 |
| RESERVES | 66 304 678 576 | 8 430 727 711 | 12,72% | 66 266 916 904 | 2 489 292 178 | 3,76% | 5 941 435 533 |
| REPORTS | 68 006 777 773 | 52 979 353 410 | 77,90% | 67 498 536 942 | 42 083 395 065 | 62,35% | 10 895 958 345 |
| PRETS | 2 030 003 000 | 0 | 0,00% | 2 030 003 000 | 0 | 0,00% | 0 |
| RECETTES D'INVESTISSEMENT | 231 216 346 727 | 113 351 986 833 | 49,02% | 226 326 060 965 | 89 704 681 602 | 39,64% | 23 647 305 235 |

Source : DGCPT/ GFIOC

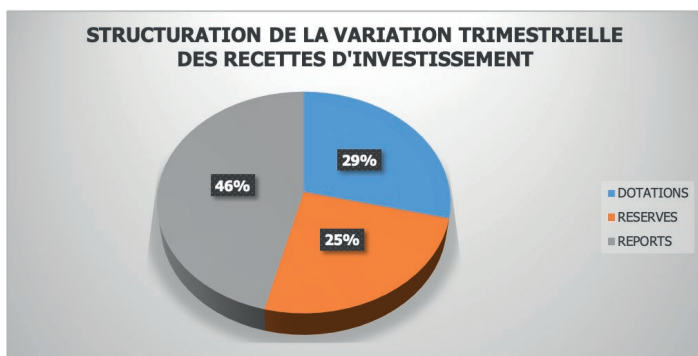
GESTION FINANCIERE DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

ECHOS DU TRESOR

En variation trimestrielle, les recettes d'investissement des collectivités territoriales ont connu une croissance (26,36%), soit une augmentation de 23,64 milliards de francs CFA.

Les reports et les transferts en capital ont connu une hausse expliquée respectivement par le vote d'autorisations spéciales (report et budgétisation). D'où :

Graphique n° 05 : VARIATION TRIMESTRIELLE DES RECETTES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES



A.2.2 GLISSEMENT ANNUEL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

En glissement annuel, les recettes d'investissement ont connu une croissance de 122,74%, soit une hausse en valeur absolue de 62,46 milliards détaillée comme suit :

TABLEAU N° 08 : STRUCTURATION DU GLISSEMENT ANNUEL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

| LIGNES BUDGETAIRES | 30-sept-23 | | TAUX DE REALISATION | 30-sept-22 | | TAUX DE REALISATION | GLISSEMENT ANNUEL DE LA REALISATION | |
|----------------------------------|------------------------|------------------------|---------------------|------------------------|-----------------------|---------------------|-------------------------------------|--------------------|
| | PREVISION | REALISATION | | PREVISION | REALISATION | | VARIATION | TAUX DE CROISSANCE |
| | DOTATIONS | 94 674 887 378 | | 51 941 905 712 | 54,75% | | 81 651 014 586 | 18 228 192 030 |
| RESERVES | 66 304 678 576 | 8 430 727 711 | 12,72% | 52 210 416 075 | 7 080 743 996 | 13,56% | 1 349 983 715 | 19,07% |
| REPORTS | 68 006 777 773 | 52 979 353 410 | 77,90% | 44 023 904 171 | 25 580 659 410 | 58,11% | 27 398 694 000 | 107,11% |
| PRETS | 2 030 003 000 | 0 | 0,00% | 1 952 003 000 | 0 | 0,00% | 0 | #DIV/0! |
| RECETTES D'INVESTISSEMENT | 231 216 346 727 | 113 351 986 833 | 49,02% | 179 837 337 832 | 50 889 595 436 | 28,30% | 62 462 391 397 | 122,74% |

Source : DGCPT/ GFILOC

En glissement annuel, les recettes d'investissement des collectivités territoriales ont plus que doublé du fait de :

- La réception tardive en 2022 du fonds d'équipement des collectivités territoriales ;
- L'intégration tardive en autorisation spéciale de report du solde budgétaire d'investissement de la gestion 2022.

A.3. GLISSEMENT ANNUEL DES RECETTES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Globalement, les recettes des collectivités territoriales ont connu, en glissement annuel, une hausse de 117,92 milliards de francs CFA, soit une croissance de 89,02% :

TABLEAU N° 09 : STRUCTURATION DU GLISSEMENT ANNUEL DES RECETTES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

| LIGNES BUDGETAIRES | 30-sept-23 | | 30-sept-22 | | GLISSEMENT ANNUEL DE LA REALISATION | |
|--|------------------------|------------------------|------------------------|------------------------|-------------------------------------|--------------------|
| | PREVISION | REALISATION | PREVISION | REALISATION | VARIATION | TAUX DE CROISSANCE |
| RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE | 56 426 498 897 | 48 536 162 090 | 31 719 558 518 | 28 461 325 054 | 20 074 837 036 | 70,53% |
| RECETTES NON FISCALES | 67 987 372 848 | 22 500 085 895 | 56 359 726 990 | 19 099 629 287 | 3 400 456 608 | 17,80% |
| RECETTES FISCALES | 124 825 574 688 | 39 052 446 319 | 110 285 532 670 | 33 476 692 097 | 5 575 754 222 | 16,66% |
| TRANSFERTS RECUS | 36 850 825 183 | 26 934 531 583 | 31 672 721 142 | 531 247 775 | 26 403 283 808 | 4970,05% |
| TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT | 286 090 271 616 | 137 023 225 887 | 230 037 539 320 | 81 568 894 213 | 55 454 331 674 | 67,98% |
| DOTATIONS | 94 874 887 378 | 51 941 905 712 | 81 651 014 586 | 18 228 192 030 | 33 713 713 682 | 184,95% |
| RESERVES | 66 304 678 576 | 8 430 727 711 | 52 210 416 075 | 7 080 743 996 | 1 349 983 715 | 19,07% |
| REPORTS | 68 006 777 773 | 52 979 353 410 | 44 023 904 171 | 25 580 659 410 | 27 398 694 000 | 107,11% |
| PRETS | 2 030 003 000 | 0 | 1 952 003 000 | 0 | 0 | #DIV/0! |
| TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT | 231 216 346 727 | 113 351 986 833 | 179 837 337 832 | 50 889 595 436 | 62 462 391 397 | 122,74% |
| TOTAL RECETTES | 517 306 618 343 | 250 375 212 720 | 409 874 877 152 | 132 458 489 649 | 117 916 723 071 | 89,02% |

Source : DGCPT/ GFILOC

Les transferts reçus représentent plus de la moitié (50,98%) du montant de la variation en glissement annuel des recettes des collectivités territoriales, soit 85,34% des recettes effectuées pendant la gestion

GESTION FINANCIÈRE DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

ECHOS DU TRÉSOR

B. LES DEPENSES DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES AU 29 / 09 / 2023

Les dépenses des collectivités territoriales au 29 septembre 2023 se chiffrent à 159,62 milliards de francs CFA répartis comme suit :

TABLEAU n° 10 : STRUCTURATION DES DEPENSES EFFECTUES PENDANT LA GESTION A LA DATE DU 29/09/2023

| NATURE | MONTANT | PART |
|-----------------------|------------------------|--------|
| DEPENSES BUDGETAIRES | 146 439 899 102 | 91,74% |
| AVANCES DE TRESORERIE | 13 187 163 411 | 8,26% |
| TOTAL | 159 627 062 513 | |

Source : DGCPT/ GFILOC

B.1 LES DEPENSES BUDGETAIRES DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES AU 30/09/2022

Pour un montant réalisé de francs CFA 146,44 milliards, les dépenses budgétaires des collectivités territoriales sont structurées comme suit :

TABLEAU N° 11 : STRUCTURATION DES DEPENSES BUDGETAIRES DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

| SECTION BUDGETAIRE | MONTANT | PART |
|--------------------|------------------------|--------|
| FONCTIONNEMENT | 108 488 214 600 | 74,08% |
| INVESTISSEMENT | 37 951 684 502 | 25,92% |
| TOTAL | 146 439 899 102 | |

Source : DGCPT/GFILOC

B.1 LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES AU 29/09/2023

A la fin du troisième trimestre 2023, les dépenses de fonctionnement des collectivités territoriales se chiffrent à 108,48 milliards de francs CFA, avec un taux de réalisation de 37,92%

TABLEAU N°12 : STRUCTURATION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

| LIGNES BUDGETAIRES | PREVISION | REALISATION | TAUX DE REALISATION |
|---|------------------------|------------------------|---------------------|
| AUTRES ACHATS DE BIENS ET SERVICES | 90 976 316 241 | 35 461 458 179 | 38,98% |
| DEPENSES EXCEPTIONNELLES | 32 880 000 | 6 000 000 | 18,25% |
| TRANSFERTS VERSES | 46 786 426 584 | 23 706 557 420 | 50,67% |
| DEPENSES DE PERSONNEL ET CHARGES ASSIMILEES | 79 578 597 727 | 39 094 430 685 | 49,13% |
| AUTRES IMPOTS, TAXES ET DROITS DIVERS | 10 758 400 | 0 | 0,00% |
| FRAIS FINANCIERS | 2 402 114 088 | 2 069 179 653 | 86,14% |
| PRELEVEMENT POUR DEPENSES D'INVESTISSEMENT | 66 303 178 576 | 8 150 588 663 | 12,29% |
| TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT | 286 090 271 616 | 108 488 214 600 | 37,92% |

Source : DGCPT/ GFILOC

Les dépenses de fonctionnement ont connu au 29 septembre 2023 un taux de réalisation de 37,92%. En outre, il convient de retenir que les dépenses de personnel et charges, les achats de biens et services et les transferts versés assimilés représentent l'essentiel des dépenses de fonctionnement réalisées (90,58%).

B.1.1 VARIATION TRIMESTRIELLE DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

En variation trimestrielle, les dépenses de fonctionnement des collectivités territoriales se sont comportées comme suit :

Les variations les plus significatives ont été notées dans les achats de biens et services et dans les prélèvements pour dépenses d'investissement. Elles s'expliquent pour l'essentiel par le vote d'autorisations spéciales de report.

**GESTION FINANCIERE
DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

**ECHOS
DU TRESOR**

TABLEAU N°13 : STRUCTURATION DE LA VARIATION TRIMESTRIELLE DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

TABLEAU N° 14 : STRUCTURATION DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DES COLLECTIVITES TERRITORIALES AU 29/09/2023

GLISSEMENT ANNUEL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

| LIGNES BUDGETAIRES | 30-sept-23 | | | 30-sept-22 | | | GLISSEMENT ANNUEL DE LA REALISATION | |
|---|------------------------|------------------------|---------------------|------------------------|-----------------------|---------------------|-------------------------------------|--------------------|
| | PREVISION | REALISATION | TAUX DE REALISATION | PREVISION | REALISATION | TAUX DE REALISATION | VARIATION | TAUX DE CROISSANCE |
| AUTRES ACHATS DE BIENS ET SERVICES | 90 976 316 241 | 35 461 458 179 | 38,98% | 74 762 694 204 | 18 856 096 935 | 25,22% | 16 605 361 244 | 88,06% |
| DEPENSES EXCEPTIONNELLES | 32 880 000 | 6 000 000 | 18,25% | 68 001 430 | 0 | 0,00% | 6 000 000 | #DIV/0! |
| TRANSFERTS VERSES | 46 786 426 584 | 23 706 557 420 | 50,67% | 34 419 650 074 | 10 942 167 411 | 31,79% | 12 764 390 009 | 116,65% |
| DEPENSES DE PERSONNEL ET CHARGES ASSIMILEES | 79 578 597 727 | 39 094 430 685 | 49,13% | 67 758 185 486 | 34 790 695 503 | 51,35% | 4 303 735 182 | 12,37% |
| AUTRES IMPOTS, TAXES ET DROITS DIVERS | 10 758 400 | 0 | 0,00% | 12 536 800 | 0 | 0,00% | 0 | #DIV/0! |
| FRAIS FINANCIERS | 2 402 114 088 | 2 068 179 653 | 86,14% | 806 555 171 | 379 842 000 | 47,09% | 1 689 337 653 | 444,75% |
| PRELEVEMENT POUR DEPENSES D'INVESTISSEMENT | 66 303 178 576 | 8 150 588 663 | 12,29% | 52 209 916 075 | 7 080 743 996 | 13,56% | 1 069 844 667 | 15,11% |
| TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT | 286 090 271 616 | 108 488 214 600 | 37,92% | 230 037 539 320 | 72 049 545 845 | 31,32% | 36 438 668 755 | 50,57% |

Source : DGCPT/ GFILOC

B.1.2 GLISSEMENT ANNUEL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

En glissement annuel, les dépenses de fonctionnement des collectivités territoriales ont connu une augmentation de 36,44 milliards de francs CFA, soit une croissance de 50,57% , comme l'indique de façon détaillée le tableau ci-dessous :



| LIGNES BUDGETAIRES | PREVISION | REALISATION | TAUX DE REALISATION |
|--|------------------------|-----------------------|---------------------|
| EQUIPEMENTS ADMINISTRATIFS | 18 841 620 158 | 3 906 060 294 | 20,73% |
| VOIRIE | 84 986 459 337 | 15 726 810 509 | 18,51% |
| PROTECTION CONTRE LES ACCIDENTS ET LES FLEAUX CALAMITEUX | 600 441 324 | 54 199 306 | 9,03% |
| INFRASTRUCTURE A CARACTERE INDUSTRIEL, COMMERCIAL OU ARTISANAL | 31 830 134 216 | 2 076 489 085 | 6,52% |
| SANTE, HYGIENE ET ACTIONS SOCIALES | 27 265 520 282 | 4 870 515 471 | 17,86% |
| EDUCATION, JEUNESSE, CULTURE ET SPORTS | 53 156 463 705 | 9 935 262 534 | 18,69% |
| INFORMATIONS | 379 467 531 | 67 015 375 | 17,66% |
| TOURISME | 298 071 210 | 23 383 470 | 7,84% |
| ACTIONS DE DEVELOPPEMENT RURAL | 8 153 626 806 | 2 057 319 201 | 25,23% |
| ACQUISITION DE GROS MATERIEL | 9 574 883 244 | 890 246 194 | 9,30% |
| ETUDES GENERALES | 2 628 542 091 | 347 497 418 | 13,22% |
| OPERATIONS FINANCIERES | 11 777 459 521 | 1 902 945 939 | 16,16% |
| | 40 167 394 | | |
| TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT | 230 691 236 661 | 37 951 684 502 | 16,45% |

Source : DGCPT/ GFILOC

A un trimestre de fin de la gestion 2023, les dépenses d'investissement des collectivités territoriales ne connaissent qu'un taux de réalisation de 16,45% et la voirie demeure le secteur le plus budgétivore (41,44% des dépenses d'investissement réalisées).

B.2.1 VARIATION TRIMESTRIELLE DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

En variation trimestrielle, les dépenses d'investissement des collectivités territoriales ont évolué.

Il faut noter qu'entre les deux trimestres, les dépenses d'investissement des collectivités territoriales ont connu une augmentation de 18,04 milliards de francs CFA en valeur absolue financée essentiellement par les reports et les dotations en capital, soit une croissance de 90,65%.

En outre, nous allons analyser le glissement annuel des dépenses des collectivités territoriales.

GESTION FINANCIERE DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

ECHOS DU TRESOR

B.2.2 LE GLISSEMENT ANNUEL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Le glissement annuel des dépenses d'investissement des collectivités territoriales se présente comme suit :

TABLEAU N° 16 : GLISSEMENT ANNUEL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

| GLISSEMENT ANNUEL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT | | | | | | |
|--|------------------------|-----------------------|------------------------|-----------------------|----------------------|--------------------|
| LIGNES BUDGETAIRES | 30-sept-23 | | 30-sept-22 | | GLISSEMENT ANNUEL | |
| | PREVISION | REALISATION | PREVISION | REALISATION | REALISATION | TAUX DE CROISSANCE |
| EQUIPEMENTS ADMINISTRATIFS | 18 841 620 158 | 3 906 060 294 | 13 675 343 303 | 3 665 132 748 | 240 927 546 | 6,57% |
| VOIRIE | 66 669 949 245 | 11 820 750 215 | 55 035 848 155 | 10 348 548 456 | 1 472 201 759 | 14,23% |
| PROTECTION CONTRE LES ACCIDENTS ET LES FLEAUX CALAMITEUX | 600 441 324 | 54 199 306 | 692 268 606 | 135 076 590 | -80 877 284 | -9,88% |
| INFRASTRUCTURE A CARACTERE INDUSTRIEL, COMMERCIAL OU ARTISANAL | 31 830 134 216 | 2 076 489 085 | 21 486 361 435 | 2 033 764 056 | 42 725 029 | 2,10% |
| SANTE, HYGIENE ET ACTIONS SOCIALES | 27 265 520 282 | 4 870 515 471 | 21 754 237 022 | 5 558 658 411 | -688 142 940 | -12,38% |
| EDUCATION, JEUNESSE, CULTURE ET SPORTS | 53 156 463 705 | 9 935 262 534 | 38 480 045 925 | 8 698 413 015 | 1 236 849 519 | 14,22% |
| INFORMATIONS | 379 467 531 | 67 015 375 | 210 755 638 | 43 149 115 | 23 866 260 | 55,31% |
| TOURISME | 298 071 210 | 23 383 470 | 45 621 175 | 3794000 | 19 589 470 | 516,33% |
| ACTIONS DE DEVELOPPEMENT RURAL | 8 153 626 806 | 2 057 319 201 | 6 757 767 405 | 1 808 881 170 | 248 438 031 | 13,73% |
| ACQUISITION DE GROS MATERIEL | 9 574 883 244 | 890 246 194 | 5 752 183 681 | 1 101 906 901 | -211 660 707 | -19,21% |
| ETUDES GENERALES | 2 628 542 091 | 347 497 418 | 2 274 797 916 | 511 652 369 | -164 154 951 | -32,08% |
| OPERATIONS FINANCIERES | 11 777 459 521 | 1 902 945 939 | 5 434 429 752 | 988 832 837 | 914 113 102 | 92,44% |
| EXCEDENTS DE DPENSES D'INVESTISSEMENT | 40 167 394 | 0 | 83 725 491 | 0 | 0 | #DIV/0! |
| TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT | 231 216 346 727 | 37 951 684 502 | 171 683 385 504 | 34 897 809 668 | 3 053 874 834 | 8,75% |

Malgré la hausse notée en valeur absolue (3,05 milliards de francs CFA), le taux de réalisation des dépenses d'investissement a connu, en glissement annuel, une baisse (passant de 20,33% au 30 septembre 2022 à 16,41% au 29 septembre 2023).

Seulement, il importe de souligner que le glissement annuel des recettes d'investissement est plus de vingt (20) fois plus important que celui des dépenses d'investissement.

Autrement dit, le risque d'avoir encore un report d'investissement existe, ce qui présage d'une incapa-

cité d'absorption des ressources mises à la disposition des collectivités territoriales pour le financement de l'investissement local.

B.3 LE GLISSEMENT ANNUEL DES DEPENSES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

TABLEAU N° 17 : GLISSEMENT ANNUEL DES DEPENSES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

| NATURE | PREVISION | REALISATION | PREVISION | REALISATION | VARIATION | TAUX DE CROISSANCE |
|----------------------------------|------------------------|------------------------|------------------------|------------------------|-----------------------|--------------------|
| TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT | 286 090 271 616 | 108 488 214 600 | 230 037 539 320 | 72 049 545 845 | 36 438 668 755 | 50,57% |
| TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT | 231 216 346 727 | 37 951 684 502 | 171 683 385 504 | 34 897 809 668 | 3 053 874 834 | 8,75% |
| TOTAL DEPENSES | 517 306 618 343 | 146 439 899 102 | 401 720 924 824 | 106 947 355 513 | 39 492 543 589 | 36,93% |

Les collectivités territoriales ont utilisé près du tiers de l'augmentation de leurs recettes (33,49%) à payer des dépenses budgétaires (92,27% en fonctionnement avec une part insignifiante en prélèvement pour dépenses d'investissement et 7,73% en investisse-ment).



SYNTHÈSE DU RAPPORT TRIMESTRIEL D'EXÉCUTION BUDGÉTAIRE AU 31 DÉCEMBRE 2023

La synthèse de la situation d'exécution budgétaire des organismes publics (OP) au terme du quatrième trimestre 2023 concerne 174 organismes publics qui cumulent un budget de 2 822 107 011 294 francs CFA. Ils sont constitués de :

- soixante (60) agences et structures administratives similaires ou assimilées ;
- cent-quatorze (114) établissements publics dont :
 - quarante-et-un (41) établissements publics de santé ;
 - trente-huit (38) établissements d'enseignement supérieur publics et centres d'œuvres universitaires ;
 - quatorze (14) établissements publics à caractère administratif local (les Agences régionales de Développement)
 - 11 établissements publics à caractère industriel et commercial (EPIC) ;
 - 3 établissements publics scientifiques et techniques (EPST) ;
 - 2 établissements publics professionnels (EPP) ;
 - 3 établissements publics administratifs (EPA) ;
 - 2 établissements publics à caractère spécial (FERA et CDC).

I. PREVISIONS

Le budget global d'un montant de 2 822 462 963 945 francs CFA est destiné au fonctionnement pour un montant de 1 596 483 846 498 francs CFA, soit 56,57% des prévisions. La section investissement est dotée à hauteur de 1 225 623

164 796 francs CFA, représentant 43,43 % des crédits ouverts.

Les prévisions de recettes sont réparties comme suit :

- ressources propres : 1 295 823 466 686 francs CFA, soit 45,92 % ;
- transferts directs de l'Etat pour 726 814 026 345 francs CFA, soit 25,75 % décomposés en transferts courants pour 459 548 764 562 francs CFA (28,79 % des recettes globales de fonctionnement) et en transferts en capital pour 267 265 261 783 francs CFA (21,81 % des recettes globales d'investissement) ;
- ressources extérieures (PTF) pour 767 809 207 974 francs CFA, soit 27,21 % ;
- autres ressources (emprunts) : 31 660 310 289 francs CFA, soit 1,12 % des prévisions de recettes globales.

Les prévisions de dépenses de personnel sont évaluées à 319 571 618 203 francs CFA. Elles représentent 20,02 % des prévisions du budget de fonctionnement et 11,32 % du budget global.

II. EXECUTION

Les ressources ont été globalement mobilisées à hauteur de 2 147 063 703 362 francs CFA, soit 76,08% des prévisions.

1. Mobilisation des recettes globales par catégorie d'entités

Les réalisations de recettes sont réparties comme suit :

- transferts directs de l'Etat : 553 360 677 351

**GESTION
DU SECTEUR PARAPUBLIC**

**ECHOS
DU TRÉSOR**

**Synthèse du rapport trimestriel d'exécution budgétaire
au 31 décembre 2023**

francs FCFA, soit 76,14% des prévisions dont 398 394 670 992 francs CFA de transferts courants et 154 966 006 359 francs CFA en capital, soit des taux de mobilisation respectifs de 86,69% et 57,98%.

Ils représentent 25,77 % des recettes globalement mobilisées ;

- ressources extérieures (PTF) : 582 760 314 098 CFA, soit 75,90 % et représentent 27,14 % des recettes mobilisées ;
- recettes propres : 1 003 688 889 278 francs CFA, soit 77,46% des prévisions budgétaires et constituent 46,74 % des recettes mobilisées.

Tableau 1 : Mobilisation des recettes globales par catégorie d'entités

| CATEGORIES D'ENTITES | FONCTIONNEMENT | | | INVESTISSEMENT | | | BUDGET | | |
|--|--------------------------|--------------------------|---------------|--------------------------|------------------------|---------------|--------------------------|--------------------------|---------------|
| | PREVISIONS | REALISATIONS | TAUX | PREVISIONS | REALISATIONS | TAUX | PREVISIONS | REALISATIONS | TAUX |
| AGENCES ET STRUCTURES ADMINISTRATIVES SIMILAIRES | 1 134 584 245 402 | 884 062 374 510 | 77,92% | 856 122 649 808 | 606 978 188 802 | 70,90% | 1 990 716 885 210 | 1 491 040 563 312 | 74,90% |
| ETABLISSEMENTS PUBLICS DE SANTE | 141 484 209 777 | 124 500 706 352 | 88,00% | 37 378 285 598 | 29 044 349 161 | 77,70% | 178 862 495 375 | 153 545 055 513 | 85,85% |
| ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPERIEURS PUBLICS | 195 945 198 950 | 166 824 938 374 | 85,14% | 14 461 351 292 | 10 604 231 654 | 73,33% | 210 406 550 242 | 177 429 170 028 | 84,33% |
| AUTRES ETABLISSEMENTS PUBLICS | 124 460 192 369 | 50 444 646 382 | 40,53% | 317 660 878 098 | 274 604 268 127 | 86,45% | 442 121 070 467 | 325 048 914 509 | 73,52% |
| TOTAL | 1 596 483 846 498 | 1 225 832 665 618 | 76,78% | 1 225 623 164 796 | 921 231 037 744 | 75,16% | 2 822 107 011 294 | 2 147 063 703 362 | 76,08% |

2. Mobilisation des transferts de l'Etat par catégorie d'entités

Les transferts directs de l'Etat sont mobilisés à hauteur de 553 360 677 351 francs FCFA, soit 76,14 % des prévisions dont 398 394 670 992 francs CFA de transferts courants et 154 966 006 359 francs CFA en capital, soit des taux de mobilisation respectifs de 86,69% et 57,98%.

Tableau 2 : Mobilisation des transferts de l'Etat par catégorie d'entités

| CATEGORIES | TRANSFERTS COURANTS | | | TRANSFERTS EN CAPITAL | | | TOTAL | | |
|--|------------------------|------------------------|---------------|------------------------|------------------------|---------------|------------------------|------------------------|---------------|
| | PREVISIONS | REALISATIONS | TAUX | PREVISIONS | REALISATIONS | TAUX | PREVISIONS | REALISATIONS | TAUX |
| AGENCES ET STRUCTURES ADMINISTRATIVES SIMILAIRES | 227 139 208 339 | 197 966 584 880 | 87,15% | 182 591 380 745 | 98 863 804 329 | 54,14% | 409 730 589 084 | 296 820 389 209 | 72,44% |
| ETABLISSEMENTS PUBLICS DE SANTE | 31 415 042 224 | 28 278 580 258 | 90,02% | 28 492 700 140 | 25 707 608 729 | 90,23% | 59 907 742 364 | 53 986 188 987 | 90,12% |
| ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPERIEURS PUBLICS | 162 321 211 227 | 143 485 024 150 | 88,40% | 10 886 859 193 | 8 015 866 640 | 73,63% | 173 208 070 420 | 151 500 890 790 | 87,47% |
| AUTRES ETABLISSEMENTS PUBLICS | 38 673 302 772 | 26 674 501 704 | 74,15% | 45 294 311 705 | 22 378 726 661 | 49,41% | 83 967 614 477 | 51 053 228 365 | 60,80% |
| TOTAL | 459 548 784 582 | 398 394 670 992 | 86,69% | 267 265 281 783 | 154 966 006 359 | 57,98% | 726 814 026 345 | 553 360 677 351 | 76,14% |

3. Exécution des dépenses par catégorie d'entités

Le taux d'exécution globale des dépenses s'établit à 68,26%, soit un montant de 1 926 431 166 152 francs CFA. Les dépenses de fonctionnement sont exécutées à hauteur de 1 209 535 463 188 francs CFA et celles d'investissement à 716 895 702 964 francs CFA, soit respectivement 75,76% et 58,49% des prévisions.

Tableau 3 : Exécution des dépenses par catégorie d'entités

| CATEGORIES D'ENTITES | FONCTIONNEMENT | | | INVESTISSEMENT | | | BUDGET | | |
|--|--------------------------|--------------------------|---------------|--------------------------|------------------------|---------------|--------------------------|--------------------------|---------------|
| | PREVISIONS | REALISATIONS | TAUX | PREVISIONS | REALISATIONS | TAUX | PREVISIONS | REALISATIONS | TAUX |
| AGENCES ET STRUCTURES ADMINISTRATIVES SIMILAIRES | 1 134 584 245 402 | 851 023 128 636 | 75,01% | 856 122 649 808 | 548 340 968 370 | 64,05% | 1 990 716 885 210 | 1 399 364 097 006 | 70,29% |
| ETABLISSEMENTS PUBLICS DE SANTE | 141 484 209 777 | 108 518 440 220 | 76,70% | 37 378 285 598 | 42 191 790 715 | 112,88% | 178 862 495 375 | 150 710 230 935 | 84,26% |
| ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPERIEURS PUBLICS | 195 945 198 950 | 180 208 182 288 | 91,97% | 14 461 351 292 | 8 473 073 794 | 58,59% | 210 406 550 242 | 188 681 256 082 | 89,67% |
| AUTRES ETABLISSEMENTS PUBLICS | 124 460 192 369 | 69 785 712 044 | 56,07% | 317 660 878 098 | 117 889 870 084 | 37,11% | 442 121 070 467 | 187 675 582 128 | 42,45% |
| TOTAL | 1 596 483 846 498 | 1 209 535 463 188 | 75,76% | 1 225 623 164 796 | 716 895 702 964 | 58,49% | 2 822 107 011 294 | 1 926 431 166 152 | 68,26% |

4. Exécution des dépenses de personnel par catégorie d'entités

Les dépenses de personnel exécutées à hauteur

**Synthèse du rapport trimestriel d'exécution budgétaire
au 31 décembre 2023**

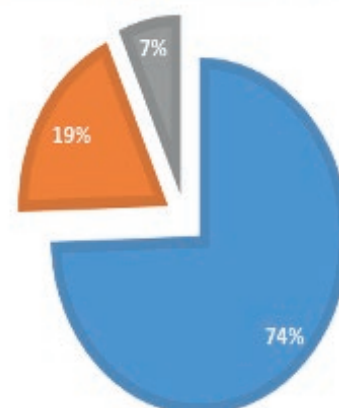
93,53%, soit de 298 885 152 657 francs CFA, re- Graphique n° 2
présentant 24,71% des dépenses de fonctionne-
ment exécutées en 2023.

Tableau 4 : Exécution des dépenses de personnel
par catégorie d'entités

| CATEGORIES D'ENTITES | PREVISIONS | REALISATIONS | TAUX |
|---|------------------------|------------------------|---------------|
| AGENCES ET STRUCTURES ADMINISTRATIVES SIMILAIRES | 107 270 754 003 | 92 497 875 660 | 86,23% |
| ETABLISSEMENTS PUBLICS DE SANTE | 64 039 857 116 | 55 552 430 005 | 86,75% |
| ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENTS SUPERIEURS PUBLICS | 119 760 969 784 | 123 940 427 485 | 103,49% |
| AUTRES ETABLISSEMENTS PUBLICS | 28 500 037 300 | 26 894 419 507 | 94,37% |
| TOTAL | 319 571 618 203 | 298 885 152 657 | 93,53% |

ENDETTEMENT NON BANCAIRE

■ Dettes fournisseurs ■ Dettes fiscales ■ Dettes sociales



III. SITUATION DE LA DETTE

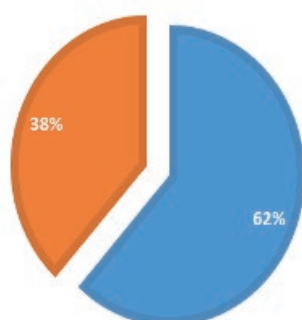
La dette globale des 174 structures se chiffre à 473 941 858 473 998 531 884 francs CFA. Elle se décompose en :

- dettes d'exploitation de 292 480 785 483 francs CFA ; et
- dettes bancaires de 181 517 746 401 francs CFA.

Graphique n° 1

DECOMPOSITION DE L'ENDETTEMENT

■ Dettes d'exploitation ■ Dettes bancaire



La dette d'exploitation qui s'élève à 292 480 785 483 francs CFA est ainsi décomposée :

- dettes fournisseurs de 217 836 504 247 francs CFA ;
- dettes fiscales de 54 980 614 998 francs CFA ;
- dettes sociales de 19 663 666 238 francs CFA.

POINT QUALITE

La DGCPT enregistre un septième service certifié ISO 9001 V 2015

La Direction générale de la Comptabilité publique et du Trésor a franchi un nouveau pas dans le cadre de la mise en œuvre de sa politique qualité. Elle compte désormais sept (07) services certifiés à la norme ISO 9001 V 2015 avec la certification de la Direction du Contrôle interne en décembre 2023.

Tableau 01 : Synthèse des résultats des derniers audits de certification

| Services | Type_audit | NC_MAJ | NC_MIN | PS | PP | PF |
|---|----------------|--------|--------|----|----|----|
| Recette générale du Trésor (RGT) | Renouvellement | 00 | 2 | 4 | 2 | 7 |
| Direction de la Dette publique (DDP) | Surveillance 2 | 00 | 00 | 2 | 2 | 1 |
| Direction du Contrôle interne (DCI) | Initial | 00 | 2 | 6 | 24 | 5 |
| Division des Etudes et des Statistiques (DEES) | Surveillance 1 | 00 | 00 | 4 | 3 | 3 |
| Direction du Secteur parapublic (DSP) | Surveillance 1 | 00 | 00 | 00 | 2 | 2 |
| Direction du Secteur public local (DSPL) | Renouvellement | 00 | 1 | 5 | 5 | 5 |
| Division de la Modernisation et de la Stratégie (DMS) | Surveillance 2 | 00 | 00 | 00 | 5 | 1 |

Source : rapports des audits de certification effectués 2024.

Les performances révélées par les derniers audits confirment l'efficacité de la politique qualité de la DGCPT et la solidité des systèmes de management de la qualité (SMQ) des services concernés. Ces derniers ont su déployer les dispositifs et les efforts nécessaires pour assurer la conformité de leurs SMQ aux exigences de la norme ISO 9001 V 2015, premier référentiel en matière de management des organisations publiques et privées.

En effet, les certificats décernés ou maintenus traduisent, au regard des constats d'audits qui les sous-tendent, une prise en charge satisfaisante des préoccupations des clients, les leadership du top management, l'application des normes édictées par le référentiel ISO 9001 V 2015 et le respect des dispositions légales et réglementaires applicables dans le cadre de l'exercice des missions des services certifiés.

Les certifications des services de la DGCPT à la norme ISO 9002 V 2015 attestent également du leadership de la DGCPT et illustrent la bonne appropriation, par les services du Trésor, des orientations définies par les autorités de l'Etat en matière de modernisation des services et d'amélioration de la qualité des prestations offertes aux usagers.

N° 2024/108157.1

Page 1 / 1

AFNOR Certification certifie que le système de management mis en place par :
AFNOR Certification certifies that the management system implemented by:

DIRECTION DU CONTROLE INTERNE

pour les activités suivantes :
for the following activities:

VERIFICATION DE LA CONFORMITE DES PROCEDURES ET ACTES DES GESTIONNAIRES DU TRESOR A TRAVERS DES INSPECTIONS. SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS DE CONTROLE EN RAPPORT AVEC LES ORGANES ET CORPS DE CONTROLE DE L'ETAT. ANALYSE DE LA CONFORMITE DES PROCEDURES COMPTABLES ET DES COMPTES CONFORMEMENT AUX CRITERES DE REGULARITE, DE SINCERITE ET DE TRANSPARENCE. ACCOMPAGNEMENT DES SERVICES DU TRESOR DANS L'ELABORATION ET LA MISE EN ŒUVRE DES SYSTEMES DE CONTROLES INTERNES.

VERIFICATION OF THE CONFORMITY OF PROCEDURES AND ACTS OF TREASURY MANAGERS THROUGH INSPECTIONS. MONITORING OF THE IMPLEMENTATION OF RECOMMENDATIONS RESULTING FROM CONTROL MISSIONS IN RELATION TO STATE CONTROL BODIES AND BODIES. ANALYSIS OF THE CONFORMITY OF ACCOUNTING PROCEDURES AND ACCOUNTS IN ACCORDANCE WITH THE CRITERIA OF REGULARITY, SINCERITY AND TRANSPARENCY. SUPPORT OF TREASURY SERVICES IN THE DEVELOPMENT AND IMPLEMENTATION OF INTERNAL CONTROL SYSTEMS.

a été évalué et jugé conforme aux exigences requises par :
has been assessed and found to meet the requirements of:

ISO 9001 : 2015

et est déployé sur les sites suivants :
and is developed on the following locations:

22 RUE VINCENS - IMMEUBLE FIMM SN- DAKAR

Ce certificat est valable à compter du (année/mois/jour)
This certificate is valid from (year/month/day)

2024-02-13

Jusqu'au
Until

2027-02-12



SignatureFournisseur



Julien NIZRI
Directeur Général d'AFNOR Certification
Managing Director of AFNOR Certification

Soul le certificat électronique, consultable sur www.afnor.org, fait foi en temps réel de la certification de l'organisme. The electronic certificate only, available at www.afnor.org, attests in real-time that the company is certified. Accreditation COFRAC n° 4-0001, Certification de Systèmes de Management, Portée disponible sur www.cofrac.fr.
COFRAC accreditation n° 4-0001, Management Systems Certification, Scope available on www.cofrac.fr.
AFAQ est une marque déposée. AFAQ is a registered trademark - CERTIF 0956.9/01-2020

*Flashez ce QR Code
pour vérifier la validité
du certificat*

Le Trésorier Payeur régional de Kolda : "Nous insistons souvent sur l'accueil et l'orientation des usagers"

La Trésorerie Paierie régionale (TPR) de Kolda a été créée en 1984 suite à la création de la région éponyme. La TPR de Kolda qui a vu passer de nombreux agents déterminés et engagés est aujourd'hui entre les mains de M. Cheikh SENE, Inspecteur principal du Trésor.

Dans l'entretien qu'il a accordé à "ECHOS DU TRÉSOR", M. SENE nous rappelle avec aisance les missions, l'organisation et le fonctionnement de son service et les relations entretenues avec les différentes collectivités territoriales notamment avec la charte de partenariat avec la Direction générale de la Comptabilité publique et du Trésor (DGCPT).

M. Cheikh SENE à coeur ouvert.

En quoi consistent les missions de la TPR de Kolda ?

Régie par l'arrêté n°013642 du 13/07/ 2015 portant organisation de la Direction générale de la Comptabilité publique et du Trésor (DGCPT), la TPR de Kolda assure, au niveau des deux régions de Kolda et de Sédhiou, une partie importante des missions de la DGCPT.

A ce titre, la TPR de Kolda est chargée conformément aux dispositions de l'article 72 de l'arrêté précité de l'exécution des opérations de recettes et de dépenses du budget général de l'Etat, des comptes spéciaux du Trésor et des opérations de trésorerie à l'exclusion de celles dont la gestion est expressément confiée à d'autres comptables.

En outre, la TPR de Kolda, en sa qualité de poste comptable centralisateur des correspondants du

Trésor dans la région, gère six (06) comptes de dépôts. C'est l'Agence Régionale de Développement (ARD), le Programme National de Développement Local PNDL/ARD, l'Hôpital régional, la Chambre de métiers, la Chambre de commerce et le Centre régional formation de santé.

En tant que poste comptable centralisateur, la TPR de Kolda vérifie et centralise dans sa comptabilité, les opérations des postes comptables secondaires qui lui sont rattachés sous réserve des opérations que ceux-ci effectuent pour le compte des collectivités territoriales dont ils sont les comptables principaux.

La TPR assure également la supervision, la coordination et le contrôle des Perceptions de Sédhiou et de Vélingara, elle vérifie et centralise les opérations des comptables de l'administration fiscale et des régis-

seurs de recettes des Douanes, des Eaux et forêts, du Commerce, des Services d'hygiène, de la Police et de la Gendarmerie.

Comment la TPR que vous dirigez est-elle organisée ?

La TPR de Kolda est organisée conformément à l'arrêté n°013642 de la 13/07/2015 portant organisation de la DGCPT en 05 bureaux et centralise et consolide les opérations des postes comptables subordonnés à savoir les Perceptions de Vélingara et Sédhiou.

Les cinq bureaux sont les suivants :

- le Bureau de la Comptabilité,
- le Bureau du Recouvrement;
- le Bureau de la Dépense ;
- le Bureau des Guichets et des Comptes de dépôts ;
- le Bureau des Collectivités locales.

A la découverte de la Trésorerie Paierie régionale de Kolda



Le TPR de Kolda avec ses collaborateurs de Sédhiou et de Vélingara

Quels sont les postes comptables rattachés à la TPR ?

Les postes comptables rattachés à la TPR de Kolda sont : la Perception de Vélingara et celle de Sédhiou.

La région de Sédhiou dépend de la TPR de Kolda, pourquoi cette particularité ?

Il faut d'emblée souligner que l'érection de Sédhiou en région est récente, elle date de 2008, ce qui laisse sous-entendre que l'existence de la TPR a précédé le découpage administratif de 2008. Il s'y ajoute que l'organisation du réseau comptable ne suit pas automatiquement et obligatoirement les décisions de découpage administratif du territoire.

La création d'un poste comptable est une décision d'opportunité de l'autorité.

Autre spécificité, on note l'absence d'une Recette Perception municipale (RPM), comment l'expliquez-vous ?

A ce niveau, il n'y a pas grand-chose à dire, puisque la décision de création d'un poste comptable échappe aux compétences d'un Trésorier Payeur Régional. Cependant, je pense que le volume, la taille des opérations et le potentiel de recouvrement de la commune de Kolda laissent penser qu'elle peut valablement prétendre à une Recette Perception municipale pour permettre d'avoir plus de personnel et de temps dans la gestion financière et comptable de Kolda.

Décrivez-nous la nature des relations que la TPR entretient avec les postes comptables subordonnés ?

La TPR assure un rôle de tutelle, de supervision, de coordination et de contrôle des Perceptions de Sédhiou et de Vélingara.

En plus, la TPR de Kolda vérifie et centralise dans sa comptabilité les opérations exécutées par ces postes comptables qui lui sont rattachés, en son nom et pour son compte.

D'autre part les rapports sont hiérarchiques, organisés et cordiaux.

Quels sont les rôles de ces postes comptables subordonnés ?

Les Percepteurs de Sédhiou et de Vélingara exécutent, pour le compte du Trésorier payeur régio-

A la découverte de la Trésorerie Paierie régionale de Kolda

nal de Kolda, à la fois des opérations de recettes et de dépenses du budget général, des comptes spéciaux du Trésor ainsi que des opérations de trésorerie

Ces différentes opérations sont effectuées au moyen d'Aster et du Sysbudget pour la comptabilité de l'Etat et au moyen du Gfloc pour la comptabilité de collectivités territoriales.

Les Percepteurs de Vélingara et de Sédhio sont chargés de la gestion financière et comptable des communes et départements de leur ressort. A ce titre, ils assurent l'exécution des opérations de recettes et de dépenses, ainsi que des opérations de trésorerie. Ils sont les receveurs municipaux et donc les comptables principaux des collectivités territoriales de leur ressort territorial dont ils exécutent les opérations sous leur entière responsabilité.

Citez les collectivités territoriales et leur nombre qui collaborent avec l'Administration du Trésor ? Et quel est l'état des relations entre ces collectivités territoriales et les postes comptables de votre région ?

Le nombre de collectivités territoriales rattachées à la TPR de Kolda est de vingt-huit (28).

Pour Kolda nous avons les départements de Kolda et Médina yoro Foulah.

Les communes concernées sont Kolda, Médina yoro foulah, Dabo, Bignarabé, Saré Bidji, Ndorna, Bouroucco, Dialambéré,

Dioulacolon, Médina Elhadji, Médina Chérif, Niaming, Thietty, Dinguiraye, Tankanto Escalé, Saré yoba Diéga. Koulinto, Badion, Coumbacara, Guiro yéro bocar, Mampatim, Kéréouane, Bagadadji, Pata, Salikegné, Fafacourou.

La Perception de Vélingara exécute les opérations de quinze (15) collectivités territoriales. La Perception de Sédhio comme on l'a dit plus haut en compte quarante-six.

Dans l'ensemble, nous entretenons d'excellentes relations avec les collectivités territoriales à travers les différents ordonnateurs et leurs collaborateurs.

Nous jouons notre rôle de conseiller financier et si nécessaire nous apportons en cas de besoin notre expérience dans la formation et dans l'encadrement du personnel des collectivités territoriales. Et dans l'exécution de leurs budgets respectifs, nous faisons preuve de diligence et de célérité dans la vérification et dans le traitement des différentes opérations de recettes et de dépenses conformément aux instructions officielles.

Quelle est votre perception de la charte de partenariat entre la DGCPT et les Collectivités territoriales signée entre le Directeur général et les élus des collectivités territoriales, on sait parfois, les relations entre les ordonnateurs locaux et les comptables sont houleuses ?

A Kolda toutes les collectivités territoriales ont signé la charte de

partenariat avec le Trésor. C'est une charte qui vient à son heure, non seulement elle est innovante, mais elle permet aussi de mieux définir les contours des nouvelles relations entre le Trésor et les ordonnateurs des collectivités territoriales. Ainsi, la compréhension et le respect des accords définis dans la charte permettront d'améliorer sensiblement la qualité et l'offre de service pour la satisfaction de ces clients de choix du Trésor et d'asseoir des relations professionnelles et sincères qui déboucheront en fin de compte sur un partenariat gagnant-gagnant.

Quand en-il avec les administrations sœurs et les autres régisseurs de recettes comme la Douane, le Commerce, les Eaux et Forêts, la Gendarmerie, la Police et le Service d'hygiène ?

A ce niveau aussi, nous pouvons dire que les relations sont très bonnes et sont plus simples à gérer puisque nous partageons avec ces administrations sœurs le même idéal qui est l'exécution des missions de service public. Il est cependant nécessaire de souligner que la nature des relations peut être différente compte tenu des implications comptables. Par exemple nous tenons plus de réunions et partageons plus de correspondances avec le centre des services fiscaux dans le souci d'amélioration du recouvrement et surtout dans l'optique de la qualité comptable.

ZOOM
SUR

A la découverte de la Trésorerie Paierie régionale de Kolda

ECHOS
DU TRÉSOR

Quel est le taux de recouvrement des impôts et taxes locaux de la TPR et des postes rattachés en 2022 ?

Le taux de recouvrement des impôts et taxes locaux est faible compte tenu de la faiblesse du potentiel fiscal. Il y a aussi des communes qui n'ont pas de marchés, pas de cantines ni souks opérationnels.

Il s'y ajoute des budgets qui ne sont pas sincères et qui le plus souvent sont inscrits des cotes irrécouvrables et des recettes qui n'existent pas du tout dans la commune. Ce taux moyen de recouvrement est estimé à 23%.

Il faut retenir que ce taux cache de grandes inégalités entre la bonne moyenne de la commune Kolda et les faibles taux de recouvrement des autres communes.

Quelles sont les difficultés rencontrées au quotidien dans l'exercice de vos fonctions ?

La première difficulté a soulevé est liée à la connexion internet. En effet la connexion est faible et très instable et ce problème est général dans les trois postes comptables.

Le déploiement effectif du réseau ADIE est vivement attendu dans le sud du pays.

Les coupures intempestives du courant ne jouent pas aussi en faveur de la stabilité de l'internet.

De grands onduleurs ont été déposés dans les services depuis près de quatre mois mais l'équipe technique qui doit les installer n'est pas encore revenue.

La vétusté des pickups est un frein à la bonne organisation du recouvrement.

Les difficultés de la Perception de Sédhiou concernent principalement le manque d'effectif. En effet le personnel en place est insuffisant pour assurer convenablement la prise en charge de quarante-six collectivités territoriales, des services régionaux et



Le Payeur régional en pleine concentration

départementaux une inspection d'académie, deux inspections de l'éducation entre autres.

Le retard dans la réception des rôles et avertissements, l'absence d'informations claires et précises permettant d'identifier aisément les contribuables sans difficultés est un problème général dans les postes.

Les rôles des anciennes contributions (FB et TOM) sont obsolètes et nécessitent par conséquent d'être mis à jour

Quels sont les principaux usagers ou clients de la TPR ?

Presque tous les citoyens ont été un jour usager ou client du Trésor en raison de sa position transversale dans l'administration.

Les usagers de la TPR sont très nombreux. Les plus fréquents sont les différents ordonnateurs, leurs gestionnaires et autres personnel des collectivités territoriales, les régisseurs de recettes des différents services de l'Etat, Parmi les autres clients ou usagers du Trésor il y a les pensionnaires, les contribuables et les prestataires qui viennent pour s'acquitter du paiement de leurs impôts ou pour demander des conseils et orientations entre autres.

Quelles sont les principales attentes de ces usagers ?

Les usagers viennent auprès de nos services pour la satisfaction d'un service public bien précis. Pour le Trésor public, il s'agit en général de percevoir des sommes dues, pour

payer des droits comme les impôts et taxes, ou pour recueillir des avis conseils et orientations en finances publiques.

Les usagers qui nous fréquentent attendent souvent de nous aussi, un accueil adéquat, une capacité d'écoute et de la célérité dans la prise en charge de leurs préoccupations.



M. Papa Ousseynou NDIAYE,
Percepteur de Sédhiou

Quelles sont les dispositions prises par vos services pour améliorer la satisfaction des usagers ?

Nous insistons souvent sur l'accueil et l'orientation, nos cadres et agents sont ouverts et prêts à donner satisfaction aux requêtes de tous les usagers. Il s'y ajoute que les importants travaux de réhabilitation, d'équipements et de modernisation des postes comptables effectués par la Direction générale de la Comptabilité publique et du Trésor, offrent un cadre propice et

des locaux plus attrayants pour le temps de passage des usagers et pour le personnel du service.

Le hall d'accueil est maintenant climatisé, des fauteuils et des chaises sont mises à leur disposition ainsi qu'une télévision pour faciliter la durée de l'attente.

Quelle place peut occuper une TPR dans la réalisation des politiques publiques de développement économique et social du pays ?

La TPR de Kolda a des attributions bien précises. Sa place dans la réalisation des politiques publiques ne peut être que celle clairement indiquée par une habilitation de l'autorité.

La mise en œuvre des réformes budgétaires et comptables est marquée, entre autres, par la déconcentration de l'ordonnancement. Quels sont les effets de ces changements sur l'exercice des missions de la TPR ?

Les seuls changements se situent au niveau de la multiplication des ordonnateurs secondaires qui intervenaient jusque-là dans l'exécution des crédits délégués. Cette nouvelle donne nous a poussés à mieux nous organiser pour une exécution efficace et rapide des dépenses.

En tout cas, la déconcentration de l'ordonnancement n'a pas entraîné beaucoup de changements dans l'organisation des services de la TPR.



A la découverte de la Trésorerie Paierie régionale de Kolda

ECHOS
DU TRÉSOR

Quelles sont les mesures pratiques déployées par vos services pour faire face à ces changements ?

Etant donné que le volume des opérations reste pratiquement le même et que le changement majeur se situe au niveau de l'augmentation des ordonnateurs, nous faisons tout le nécessaire à travers une organisation interne orientée vers la célérité des opérations de dépenses. La déconcentration de l'ordonnancement implique l'exercice d'un suivi amélioré de la dépense et la célérité dans la consommation des crédits alloués.

Est-ce que le personnel est bien préparé et comment il sera déployé ?

Le traitement interne et la centralisation des dépenses sur crédits délégués sont rattachés au bureau des dépenses. La cheffe de ce bureau est un contrôleur du Trésor. Le délai de traitement des instances de paiement est de quarante-huit (48) heures.

C'est vous dire que le personnel est bien réparti et bien préparé pour faire face aux réformes.

Où en êtes-vous avec le projet de dématérialisation des procédures de paiement ?

Il y'a une grande avancée à ce niveau puisse que, à la suite des mandats des crédits délégués des services de l'Etat, les dépenses des collectivités territoriales sont maintenant dématérialisées à travers le logiciel mis en œuvre par le Trésor public appelé GFILOC.

Aujourd'hui, la réception du mandat, le traitement, le paiement et la comptabilisation se font de manière automatique. Il reste que les pièces justificatives qui accompagnent les mandats ne le sont pas encore. Et très prochainement le processus de dématérialisation sera complètement achevé.

Quelles sont les perspectives de la TPR au regard de réformes et de tous ces changements évoqués plus haut ?

Les perspectives de la TPR sont déclinées dans le projet du contrat d'objectifs et de performances 2024-2028 (COP). Elles sont au nombre de trois

- La qualité comptable, la valorisation des données et la communication : cet objectif est notre cœur de métier et, est un objectif de toujours.
- La dématérialisation, la digitalisation des procédures qui, à terme aboutiront au renforcement de la fiabilité des opérations financières et comptables.
- La réhabilitation et la modernisation de la TPR dont les locaux sont exigus nécessite une délocalisation vers un espace plus grand qui répond aux normes.

La certification ISO 9001v 2015 des services du Trésor basés à Dakar est en bonne voie, est-ce que la TPR de Kolda est prête à se lancer ?

Effectivement ! Mais comme vous le savez ce niveau de performance nécessite plus d'accompagne-

ments et de moyens. Sur ce point nous sommes optimistes car nous savons qu'au moment venu, l'autorité prendra toutes les mesures idoines et nous de même, pour que l'objectif de la certification de 95% des services de la Direction générale de la comptabilité publique et du Trésor y compris la TPR de Kolda soit effective.

Oui la TPR de Kolda peut se lancer.

A-t-elle les moyens de ses ambitions ?

Pour nous, la volonté et l'engagement comptent le plus à cela s'ajoute sur le plan factuel des avancées non négligeables en termes de comptabilité, d'équipements en matériels et mobiliers et en réarmement moral du personnel. Avec les constructions et les réfections menées par la Direction générale, nous pensons que tout peut se conjuguer à la logique de possibilités. Pour répondre à la question, nous sommes tentés de dire oui.

Faites-nous la description d'une journée type de travail pour le Trésorier Payeur régional que vous êtes ?

Ma journée de travail commence à huit (08) heures. Une pause est observée le plus souvent à partir de quatorze heures. En général je descends bien au-delà des heures fixées, vers 20 heures.

Le matin, je regarde si toutes les dispositions sont en place pour un bon déroulement du travail (notamment la connexion, les agents présents ou absents etc.).

ZOOM
SUR

A la découverte de la Trésorerie Paierie régionale de Kolda

ECHOS
DU TRÉSOR

Et là aussi, en relation avec le fondé de pouvoir, chef de tous les bureaux, nous supervisons et coordonnons tout ce qui passe dans les différents bureaux.

Je reçois tous les usagers ou clients qui désirent me voir.

A la TPR de Kolda il n'y a pas de jours ou d'heures de visites précises.

Le rôle du TPR est aussi de superviser et coordonner toutes les activités du Trésor au niveau régional et donc recevoir aussi les appels, liaisons, les courriers les exploiter et les ventiler au besoin.

Le TPR est le Directeur régional du Trésor, comme nous le rappelle très souvent Monsieur le Directeur général Cheikh Tidiane Diop.

Comme toute personne, il arrive que vous couriez après le temps. Comment définirez-vous votre rapport au temps et comment vous y prenez-vous ?

On doit souvent courir derrière le temps pour ne pas être en retard.

La ponctualité et des heures supplémentaires sont pour moi les seules alternatives pour être à jour et pour ne pas être débordé.

La première impression que je voudrais que l'on ait de mon service c'est de toujours trouver sur place une équipe à sa disposition.

C'est peut être une déformation de l'enseignant que j'ai été mais, il ne peut en être autrement que de venir à l'heure et, avant les élèves ne serait-ce que pour l'exemple.



Le Payeur régional en pleine préparation du CODIR avec ses collaborateurs

N° 2022/102572.1

AFNOR Certification certifie que le système de management mis en place par :
AFNOR Certification certifies that the management system implemented by:

DSP-DIRECTION DU SECTEUR PARAPUBLIC

pour les activités suivantes :
for the following activities:

**GESTION DU PORTEFEUILLE DE L'ETAT, ETUDES ET SUIVI, ENCADREMENT ET SUPERVISION
DES ORGANISMES PUBLICS AUTONOMES**

**STATE PORTFOLIO MANAGEMENT, STUDIES AND MONITORING, SUPERVISION OF AUTONOMOUS
PUBLIC BODIES**

a été évalué et jugé conforme aux exigences requises par :
has been assessed and found to meet the requirements of:

ISO 9001 : 2015

et est déployé sur les sites suivants :
and is developed on the following locations:

5 RESIDENCE DU CAP VERT 2 EME ETAGE PLACE DE L'INDEPENDANCE DAKAR-SENEGAL

Ce certificat est valable à compter du (année/mois/jour)
This certificate is valid from (year/month/day)

2022-11-25

Jusqu'au
Until

2025-11-24



Ce document est signé électroniquement. Il constitue un original électronique à valeur probatoire.
This document is electronically signed. It stands for an electronic original with probatory value.



Julien NIZRI
Directeur Général d'AFNOR Certification
Managing Director of AFNOR Certification

Seul le certificat électronique, consultable sur www.afnor.org, fait foi en temps réel de la certification de l'organisme. *The electronic certificate only, available at www.afnor.org, attests in real-time that the company is certified.* Accréditation COFRAC n° 4-0001, Certification de Systèmes de Management. Portée disponible sur www.cofrac.fr.
COFRAC accreditation n° 4-0001, Management Systems Certification, Scope available on www.cofrac.fr.
AFAQ est une marque déposée. *AFAQ is a registered trademark - CERTIF 0956.9/07-2020*

Flashez ce QR Code
pour vérifier la validité
du certificat

DECRYPTAGE

La réforme des modalités d'exécution des dépenses de l'Etat à l'étranger notamment dans les ambassades et consulats

ECHOS
DU TRÉSOR

« DECRYPTAGE », créé pour aider le lecteur à démêler le fil brouillé de ses idées, s'imprègne pour ce numéro, de la réforme des modalités d'exécution des dépenses de l'Etat à l'étranger notamment dans les ambassades et consulats.

Avec la collaboration de la Direction de la Comptabilité publique (DCP) de la Direction générale de la Comptabilité publique et du Trésor, « ECHOS DU TRÉSOR » explique pour vous le contenu de cette réforme, sa place dans le fonctionnement et l'organisation dans les postes diplomatiques et consulaires.

La réforme budgétaire et comptable de l'Etat portée par la loi organique relative aux lois de finances et ses décrets d'application a introduit de nouvelles règles notamment en matière d'exécution des opérations de dépenses et de tenue de la comptabilité avec la déconcentration de l'ordonnancement et la tenue d'une comptabilité générale dont l'application est effective sur le territoire national.

En effet, au plan budgétaire, les ministres et présidents d'institutions constitutionnelles exercent leur compétence d'ordonnateurs principaux à travers des ordonnateurs délégués et secondaires nommés par décret n°2021-1799 du 31 décembre 2021 portant nomination des ordonnateurs délégués et secondaires des crédits.

De même, au plan comptable, les percepteurs tiennent une comptabilité à partie double et exécutent leurs opérations dans le système d'information en tant qu'acteurs directs de la comptabilité.

Toutefois, à l'étranger, l'application de ces règles n'était pas encore effective, entraînant ainsi certaines difficultés dans la gestion budgétaire et comptable notamment la double commande avec l'envoi de la comptabilité à Dakar et sa saisie sur E-TPE.

Par ailleurs, le TPE (Trésorier Payeur pour l'Etranger) était confronté à l'absence de régularisation de certaines dépenses exécutées sur des autorisations de dépenses non ordonnancées du fait de l'insuffisance des crédits.

En vue de corriger ces imperfections et de se conformer aux exigences d'efficacité et de transparence en matière de dépenses publiques, le Ministre des Finances et du Budget a entrepris, en relation avec le Ministre des Affaires étrangères, la réforme des procédures d'exécution des dépenses à l'étranger dont les principaux axes sont relatifs à la nomination d'ordonnateurs délégués et secondaires au niveau des postes diplomatiques et consulaires et l'application des procédures classiques d'exécution aux dépenses à l'étranger (I) et au déploiement des systèmes d'information dans les postes diplomatiques et consulaires (II).

I- La nomination d'ordonnateurs délégués et secondaires au niveau des postes diplomatiques et consulaires et l'application des procédures classiques d'exécution aux dépenses à l'étranger

Il s'agit de l'avènement de nouveaux acteurs budgétaires (A) et de l'uniformisation des procédures d'exécution des dépenses au niveau central et à l'étranger (B).

A- Des acteurs budgétaires et comptables nouveaux : les ordonnateurs délégués et secondaires

La réforme des procédures d'exécution des dépenses à l'étranger se matérialise principalement par la délégation effective de l'ordonnancement au niveau des autorités en service au niveau des postes diplomatiques et consulaires notamment les ambassadeurs, et corrélativement l'extension des

D

ECRYPTAGE

La réforme des modalités d'exécution des dépenses de l'Etat à l'étranger notamment dans les ambassades et consulats

ECHOS
DU TRÉSOR

plateformes d'exécution budgétaire et comptable des dépenses que sont SUSBUGEP et ASTER aux niveaux desdits postes.

Désormais, au plan budgétaire, conformément à l'article 6 du décret n°2020-1020 relatif à la gestion budgétaire de l'Etat, les ambassadeurs sont ordonnateurs secondaires des crédits des services situés dans les pays où ils sont accrédités, de même que les consuls généraux après nomination par arrêté du Ministre des Affaires étrangères.



Dans le même sens, le décret n°2021-1799 du 31 décembre 2021 portant nomination des ordonnateurs délégués et secondaires des crédits fait l'objet d'une modification en vue de désigner, au niveau de l'annexe, les suppléants aux Ambassadeurs et Consuls généraux déjà désignés ordonnateurs secondaires.

Concernant le volet comptable, les payeurs du Sénégal à l'étranger (PSE), en leurs qualités de comptables secondaires rattachés au Trésorier Payeur pour l'Etranger (TPE) qui centralise leurs opérations, seront, des acteurs directs de la comptabilité qui passeront leurs propres opérations sur ASTER au même titre que les comptables secondaires sur le territoire national.

Pour ce faire, une instruction décrivant les modalités de transfert de soldes des comptes entre la TPE et les Paieries Sénégal à l'Etranger est déjà signée, en vue d'encadrer et de faciliter ce passage à l'issue duquel les payeurs du Sénégal à l'étranger devront appliquer

l'instruction sur la comptabilité générale applicable aux opérations de l'Etat dont une partie leur est consacrée, pour la tenue de leur comptabilité.

B - L'uniformisation des procédures d'exécution des dépenses au niveau central et à l'étranger

A la suite de la nomination des ordonnateurs délégués secondaires, l'autre principale innovation concernant les dépenses à l'étranger est relative à l'application des procédures classiques d'exécution des dépenses en vigueur au niveau national aux opérations des postes diplomatiques et consulaires et corrélativement la suppression progressive de la procédure exceptionnelle des autorisations sur dépenses communément appelée autorisations d'exécution (AE) maintenues toutefois dans certains cas exceptionnels avec quelques aménagements. Désormais les dépenses sont engagées, liquidées, ordonnancées et payées par les acteurs compétents sur place.

Le payeur à l'étranger assure ainsi, les fonctions de comptable secondaire chargé du paiement pour le compte du comptable assignataire, en l'occurrence le TPE et assure à cet effet tous les contrôles prévus en matière de dépenses par la réglementation en vigueur. Des aménagements concernant les autorisations de dépenses prévues par le RGCP sont également notés. En effet, celles qui étaient émises sur les crédits de biens et services ouverts par les lois de finances et actes subséquents au profit des services à l'étranger pour leur fonctionnement, seront désormais supprimées. Ces services accèdent au SYSBUDGEP à travers les services d'ordonnancement secondaires à l'étranger, et effectuent les opérations d'engagement directement sur les crédits ouverts au titre de la gestion.

Les AE qui continuent à être émises sur les crédits de biens et services ou d'investissement ouverts au niveau central, et destinées à couvrir des besoins ponctuels de services à l'étranger, ou encore celles relatives

DECRYPTAGE

La réforme des modalités d'exécution des dépenses de l'Etat à l'étranger notamment dans les ambassades et consulats

ECHOS
DU TRÉSOR

aux salaires du personnel local des ambassades et consulats, s'imputant sur les dépenses de personnel de l'Etat dont le Directeur de la Solde est l'ordonnateur délégué seront supprimées progressivement lorsque les conditions le permettront.

Concernant le cas spécifique du traitement des dépenses de personnel, un changement est intervenu pour le remboursement des avances sur salaires. Il est prévu de confier à la solde l'octroi des avances et de précompter directement les intéressés à la place des payeurs à l'étranger.

Par ailleurs, au niveau de la Nomenclature budgétaire de l'Etat (NBE), une ligne de dépenses générique intégrant tout ce qui est traitements et salaires, primes, indemnités, cotisations sociales, entre autres a été spécifiquement créée pour les rémunérations versées au personnel local des postes diplomatiques et consulaires : 6641 « Personnel local des postes diplomatiques et consulaires ». Elle peut être utilisée en même temps que les autres lignes existantes.

Enfin, relativement aux fonctions de contrôleur budgétaire, elles peuvent être exercées par le payeur à l'étranger cumulativement à ses fonctions comptables. L'autre aspect de cette réforme consiste à déployer les systèmes d'information dans les postes diplomatiques et consulaires.

II - Le déploiement des systèmes d'information dans les postes diplomatiques et consulaires

Au plan opérationnel, il est prévu un déploiement partiel de SYSBUDGEP dès janvier 2024, avec 22 postes diplomatiques et consulaires puis la généralisation à partir du second semestre ; et un déploiement généralisé d'ASTER au niveau de l'ensemble des PSE.

Les postes diplomatiques et consulaires ayant accès à SYSBUDGEP exécutent leurs dépenses directement à travers les plateformes SYSBUDGEP et ASTER tandis

que pour ceux qui n'en disposent pas, la saisie et la validation des dossiers de dépenses dans SYSBUDGEP se fait à partir de Dakar, dans des Centres de Services Partagés mis en place au niveau du MAESE et de la TPE.

Suivant ce procédé, les mandats de paiement édités par les ordonnateurs secondaires dans le système d'information budgétaire sont visés par les payeurs à l'étranger dans la plateforme et le traitement comptable est poursuivi dans ASTER.

Pour les besoins de la centralisation, les informations relatives aux mandats mis en règlement sont envoyées directement via l'interface SYSBUDGEP-ASTER, au TPE qui procédera au visa et à la mise en règlement desdits mandats dans ASTER afin d'obtenir dans sa comptabilité, les écritures de centralisation.

Ainsi, l'instruction interministérielle n°03 du 29 décembre 2023 relative à l'exécution des dépenses à l'étranger dans la plateforme « Système Support du Budget Programme-SYSBUDGEP » a été prise dans ce sens pour déterminer les modalités d'exécution des dépenses à l'étranger dans l'ensemble des postes.

Elle est complétée au plan comptable par la partie spécifique de l'instruction sur la comptabilité générale dédiée aux postes diplomatiques et consulaires.

Celle-ci prévoit d'ailleurs, pour la comptabilité, qu'elle est tenue en partie double et en francs CFA même si l'exécution matérielle des recettes et des dépenses se fait à travers un compte en monnaie locale ou en devises.

En outre, concernant l'identification des postes, une nouvelle codification par pays et par entité ou services à l'étranger, inspirée de la NBE et conforme au découpage diplomatique est également prévue.

N° 2021/97032.1

AFNOR Certification certifie que le système de management mis en place par :
AFNOR Certification certifies that the management system implemented by:

DMS - DIVISION DE LA MODERNISATION ET STRATEGIE

pour les activités suivantes :
for the following activities:

**MODERNISATION ET STRATEGIE DE LA DIRECTION GENERALE DE LA COMPTABILITE ET DU
TRESOR (DGCPT)**

**MODERNIZATION AND STRATEGY OF THE GENERAL DIRECTORATE OF ACCOUNTING AND
TREASURY(DGCPT)**

a été évalué et jugé conforme aux exigences requises par :
has been assessed and found to meet the requirements of:

ISO 9001 : 2015

et est déployé sur les sites suivants :
and is developed on the following locations:

2 AVENUE GEORGES POMPIDOU X RUE SAINT MICHEL DAKAR-SENEGAL

Ce certificat est valable à compter du (année/mois/jour)
This certificate is valid from (year/month/day)

2021-12-16

Jusqu'au
Until

2024-12-15



SignatureFournisseur



Julien NIZRI
Directeur Général d'AFNOR Certification
Managing Director of AFNOR Certification

Seul le certificat électronique, consultable sur www.afnor.org, fait foi en temps réel de la certification de l'organisme. The electronic certificate only, available at www.afnor.org, attests in real-time that the company is certified. Accréditation COFRAC n° 4-0001, Certification de Systèmes de Management. Portée disponible sur www.cofrac.fr.
COFRAC accreditation n° 4-0001, Management Systems Certification. Scope available on www.cofrac.fr.
AFAQ est une marque déposée. AFAQ is a registered trademark - CERT11 F 0956.9/07-2020

*Flashez ce QR Code
pour vérifier la validité
du certificat*

DECORATION 2023 DES AGENTS DE LA DGCPT

ORDRE NATIONAL DU LION
COMMANDEUR

Monsieur Daouda SEMBENE, Inspecteur principal du Trésor à la retraite ;
Monsieur Cheikh Tidiane DIOP, Inspecteur principal du Trésor, Directeur général de la Comptabilité Publique et du Trésor (DGCPT).

OFFICIER

Monsieur Alassane NDIAYE, Ingénieur informaticien à la retraite.

CHEVALIER

Monsieur Ibrahima TOURE, Inspecteur principal du Trésor, Conseiller Technique du Directeur général de la Comptabilité Publique et du Trésor (DGCPT) ;
Monsieur Mame Alassane DIAGNE, Inspecteur principal du Trésor, Trésorier Payeur régional de Diourbel.

ORDRE NATIONAL DU MERITE
COMMANDEUR

Monsieur Ibrahima SAR, Inspecteur principal du Trésor à la retraite ;
Madame Marame Baro DIAGNE, Secrétaire de Direction / Direction générale de la Comptabilité ; Publique et du Trésor (DGCPT).

OFFICIER

Monsieur Mouhamadou Abdoulaye SADJI, Inspecteur principal du Trésor / Inspecteur général des Finances ;
Madame Nancy NDIAYE, Inspecteur principal du Trésor / Inspecteur général des Finances ;
Madame Ndeye Marième GNING, Agent de recouvrement / PGT ;
Monsieur Ahmadou GAYE, Agent de recouvrement à la retraite.

CHEVALIER

Monsieur Masse SECK, Contrôleur du Trésor, Payeur de l'Ambassade du Sénégal à Bissau ;
Monsieur Amadiouf FAYE, Contrôleur du Trésor ;
Monsieur Khadidiatou POUYE, Comptable ;
Madame Nathalie MALACK, Commis d'Administration / DAP Trésor.

NOMINATION DE CONSEILLERS TECHNIQUES

Monsieur Alassane DIA, Inspecteur principal du Trésor, matricule de solde n°602573/G, précédemment Trésorier payeur pour l'Etranger (TPE), est nommé Conseiller technique du Directeur général de la Comptabilité publique et du Trésor (*arrêté n°25849/MFB/DGCPT du 1er aout 2023*).

Monsieur Mohamadou Moctar DIOUF, Inspecteur principal du Trésor, matricule de solde n° 518777/E, précédemment Percepteur de Pikine, est nommé Conseiller technique du Directeur général de la Comptabilité publique et du Trésor

NOMINATION DE CHEFS DE DIVISION

Monsieur Mamadou Doudou SY, Inspecteur principal du Trésor, matricule de solde n°616257/G, précédemment Percepteur de l'Aéroport international Blaise DIAGNE de DIASS, est nommé Chef de la Division de la Qualité comptable et de la Gestion des risques (DQCGR) à la Direction du Contrôle interne de la Direction générale de la Comptabilité publique et du Trésor ;

Monsieur Assane NDIR, inspecteur principal du Trésor, matricule de solde n°611449/E, est nommé chef de la Division du suivi, des statistiques et des Etudes à la Direction du Secteur parapublic de la Direction générale de la Comptabilité publique et du Trésor.

Madame Sylvie MINKETTE, Planificateur, matricule n° 608866/D est désignée assistante chargée du Suivi des diligences imputées aux différents Chefs de Division et à l'évaluation des plans d'action de la Direction de l'Administration et du Personnel (DAP)

AFFECTATIONS / MUTATIONS AGENTS DGCPT

| Prénoms & Nom | Fonction | Matricule de Solde | Ancien poste | Nouveau Poste |
|---------------------|--------------------------|--------------------|--------------------------------------|-----------------------------|
| Rokhaya Kane DIALLO | Contrôleur du Trésor | 661406/I | Recette générale du Trésor | Perception Dakar Port |
| Souleymane BA | Contrôleur du Trésor | 620611/B | Perception de Mbour | RGT |
| Adama Mamadou THIAM | Contrôleur du Trésor | 625073/M | Université Assane Seck de Ziguinchor | Perception de Gossas |
| Amady SALL | Secrétaire dactylographe | 680657/J | Direction générale | Direction de l'informatique |
| Bakary DIEME | Agent d'administration | 659932/B | Perception AIBD | DMS |

| | | | | |
|----------------------------|-------------------------|-----------|------------------------------------|---|
| Mouhamadou Mansour NDIAYE | Chauffeur | 619533/A | Trésorerie générale | Perception AIBD |
| Mariama THIAM | Agent de recouvrement | 668633/B | Perception de l'AIBD | TPR St-Louis |
| Abdoul Aziz FALL | Inspecteur du Trésor | 681577/F | Perception Matam | Trésorerie générale |
| Gabriel BADIANE | Inspecteur du Trésor | 696325/C | Perception de Sédhiou | TPR St louis |
| Cheikh Ahmadou Bamba DIOUF | Inspecteur du Trésor | 695316/E | Perception de Kédougou | TPR Diourbel |
| Mouhamet Lamine BANGOURA | Contrôleur du Trésor | 625071/L | Ambassade du Sénégal à Yaoundé | Direction du Secteur Public local |
| Mamadou Bente DIALLO | Contrôleur du Trésor | 634400 C | Ambassade du Sénégal à Kinshasa | Trésorerie Paierie pour l'Étranger |
| Abdoulaye SOGNANE | Contrôleur du Trésor | 634409 F | Ambassade du Sénégal à Brazzaville | Paierie générale du Trésor |
| Bocar Housseinou SALL | Contrôleur du Trésor | 620757/E | Ambassade du Sénégal à Banjul | Perception Guédiawaye |
| Sylvie MINKETTE | Planificateur | 660885 /I | | Direction de l'Administration et du Personnel |
| Khadidiatou NDIAYE | Conservateur d'archives | 608891/N | | Direction de la Comptabilité Publique |
| Aïssatou SARR | Conservateur d'archives | 619550/N | DCP | DCI |

NOMINATION D'AGENTS COMPTABLES DANS LES ORGANISMES PUBLICS

Madame Ndèye Ngoné KANE, Comptable, matricule de solde 636943/A, précédemment Agent comptable du Projet de Construction de Logements sociaux et de Lutte contre les Inondations et les Bidonvilles (PCLSLCIB), est nommée Agent comptable de l'Agence nationale de l'État civil (ANEC) (arrêté n°28505/MFB/DGCPT/DSP du 25 août 2023) ;

Madame Ndeye Coumba DIOUF, Comptable, chef de la Division administrative et financière de l'ARD / Fatick, est nommée Agent comptable de ladite entité, en remplacement de Monsieur Sidy Lamine BADJ, admis à faire valoir ses droits à la retraite (arrêté n°28506/MFB/DGCPT/DSP du 25 août 2023) ;

Madame Adjaratou Ndèye Assiétou SAMB, Planificateur, matricule de solde n°711626/C, précédemment Agent comptable de l'Hôpital régional de Ziguinchor, est nommée Agent comptable du Centre de santé de référence Roi Baudouin de Guédiawaye, en remplacement de Monsieur Mamadou Dialigué DIALLO (arrêté n°28507/MFB/DGCPT/DSP du 25 août 2023) ;

Monsieur Abdou NDIAYE, Gestionnaire, matricule de solde 667141/I, précédemment en service au Ministère de la Santé et de l'Action sociale, est nommé Agent comptable de l'Hôpital de Ourosogui, en remplacement de Monsieur Assane FALL (arrêté n°28508/MFB/DGCPT/DSP du 25 août 2023) ;

Monsieur Assane FALL, comptable, matricule de solde n° 711632/B, précédemment agent comptable de l'Hôpital de Ourosogui est nommé agent comptable de l'Hôpital régional de Ziguinchor, en remplacement de Madame Adjaratou Ndèye Assiétou SAMB (arrêté n°28509/MFB/DGCPT/DSP du 25 août 2023).

NOMINATION D'AGENTS COMPTABLES DANS LES POSTES DIPLOMATIQUES

Monsieur Mor DIAKHATE, Contrôleur du Trésor matricule de solde n°63440I/B, est nommé Payeur auprès de l'ambassade du Sénégal en République Portugaise (arrêté n°028498/MFB/DGCPT/TPE du 25 août 2023) ;

Monsieur Bourama SANE, Contrôleur du Trésor, matricule de solde n° 620759/G, est nommé Payeur auprès de l'Ambassade du Sénégal en République du Mali (arrêté n°028499/MFB/DGCPT/TPE du 25 août 2023).

NOMINATIONS DE PERCEPTEURS

Monsieur Mamadou KA, Inspecteur principal du Trésor, matricule de solde n° 516451/J, précédemment Receveur Percepteur municipal de Thiès, est nommé Percepteur de Keur Massar, poste vacant ;

Monsieur Mohamadou Moctar DIOUF, Inspecteur principal du Trésor, matricule de solde n° 518777/E, précédemment Percepteur de Pikine, est nommé Conseiller technique du Directeur général de la Comptabilité publique et du Trésor ;

Monsieur Papa Abdourahmane THIAW, Inspecteur du Trésor, matricule de solde n° 661333/B, précédemment Chef de Bureau des Réformes à la Division de la Modernisation et de la Stratégie, est nommé Receveur Percepteur municipal de Thiès, en remplacement de Monsieur Mamadou KA appelé à d'autres fonctions ;

Monsieur Alassane DIOP, Inspecteur du Trésor, matricule de solde n° 601030/J, précédemment Percepteur de Bakel, est nommé Percepteur de Koungueul, poste vacant ;

Monsieur Papa Malick DIOUF, Inspecteur du Trésor, matricule de solde n° 601180/N, précédemment Fondé de pouvoir du Trésorier Payeur régional de Thiès, est nommé Percepteur de Oussouye en remplacement de Monsieur Galaye DIEYE, appelé à d'autres fonctions ;

Monsieur Galaye DIEYE, Inspecteur du Trésor, matricule de solde n° 602098/I, précédemment Percepteur de Oussouye, est nommé Percepteur de Foundiougne en remplacement de Monsieur Chérif Habidine BA, appelé à d'autres fonctions ;

Monsieur Chérif Habidine BA, Inspecteur du Trésor, matricule de solde n° 611512/Z, précédemment Percepteur de Foundiougne est nommé Percepteur de Pikine en remplacement de Monsieur Mohamadou Moctar DIOUF, appelé à d'autres fonctions.

AFFECTATIONS / MUTATIONS DES CONTROLEURS DU TRESOR

| PRÉNOMS ET NOM | MATRICULE | POSTE PRÉCÉDENT | POSTE D'AFFECTATION |
|--------------------------|-----------|-------------------------------|--|
| Moustapha NDOUR | 625075/K | Ambassade du Sénégal à Rabat | Direction de l'Informatique |
| Alé Fatim NDIAYE | 605068/I | Ambassade du Sénégal au Japon | Recette Perception municipale de Thiès |
| Oulèye DEMBELE | 625072/N | Ambassade du Sénégal à Séoul | Agence comptable des Grands Projets |
| Ndèye Coumba NDLAYE | 625065/J | Ambassade du Sénégal à Ottawa | Direction du Secteur parapublic |
| Ousseynou Makhtar DIAGNE | 653080/L | Paierie Rufisque | Perception de Pikine |

| | | | |
|-----------------------|----------|--|----------------------------|
| Ousmane SOW | 604593/K | Recette Perception municipale de Thiès | Paierie Rufisque |
| Mouhamed Fadel Diagne | 653079/B | Agence comptable des Grands Projets | Paierie générale du Trésor |

AFFECTATIONS / MUTATIONS D'AUTRES AGENTS

| PRÉNOMS ET NOM | MATRICULE | CORPS | POSTE D'AFFECTATION |
|-----------------------|-----------|-------------------------------------|---|
| Ndeye Rokhy GUEYE | 655309/F | Secrétaire de Direction | Trésorerie Paierie pour l'Etranger |
| Fanta MANDIANG | 614777/B | Secrétaire de Direction | Recette générale du Trésor |
| Mor DIBA | 752015/Z | Technicien supérieur en Génie civil | Direction de l'Administration et du Personnel |
| Maimouna SEYDI | 655968/E | Secrétaire sténodactylographe | Division de la Modernisation et de la Stratégie |
| Seynabou DIOP | 611996/Z | Secrétaire de Direction | Recette Perception de Dakar-Bourguiba |
| Ndeye Aissatou CISSE | 515796/E | Archiviste | Direction du Contrôle interne |
| Mouhamad THIAM | 749107/D | Agent de recouvrement | Trésorerie Paierie régionale de Kaolack |
| Alassane Samba SOW | 752134/B | Agent de recouvrement | Perception de Podor |
| Khady Aly Lobé NDIAYE | 751403/D | Agents de recouvrement | Direction du Contrôle interne |
| Maguette NDOYE | 632799/B | Secrétaire dactylographe | Perception de Pikine |
| Modou Fall BABOU | 619494/O | Agent administratif | Recette Perception municipale de Kaolack |
| Astou COLY | 752201/A | Agent administratif | Trésorerie générale |
| Mohamed Lamine DIOP | 738572/L | Agent administratif | Recette Perception de Dakar-Plateau |
| Ousmane HANNE | 634825/D | Greffier | Direction de l'Informatique |
| Ndèye Yaya BASSE | 619346/I | Commis d'administration | Direction de l'Administration et du Personnel |

COIN D'HISTOIRES

LE TRÉSOR PUBLIC AU LENDEMAIN DE L'INDEPENDANCE

Au lendemain de son accession à l'indépendance, le Sénégal se dote d'institutions lui permettant de faire fonctionner ses services. C'est dans ce cadre qu'a été créé, par décret n° 60-01 du 20 août 1960, le Service du Trésor qui est notamment chargé de l'exécution du budget de l'Etat, des budgets annexes et des budgets des collectivités locales. Il est placé sous l'autorité du Trésorier général qui est assisté de Fondés de pouvoirs.

Ces derniers sont chargés, sous son autorité, de diriger, conformément au décret n° 62-063 du 20-02-1962, les services centraux et de contrôler les postes comptables décentralisés qui comprennent, d'une part, les paieries principales créées dans chaque chef-lieu de région et, d'autre part, les perceptions. Les agents chargés de la gestion de ces postes comptables prennent respectivement le titre de Préposés du Trésor et de Percepteurs.

Monsieur René NDIAYE



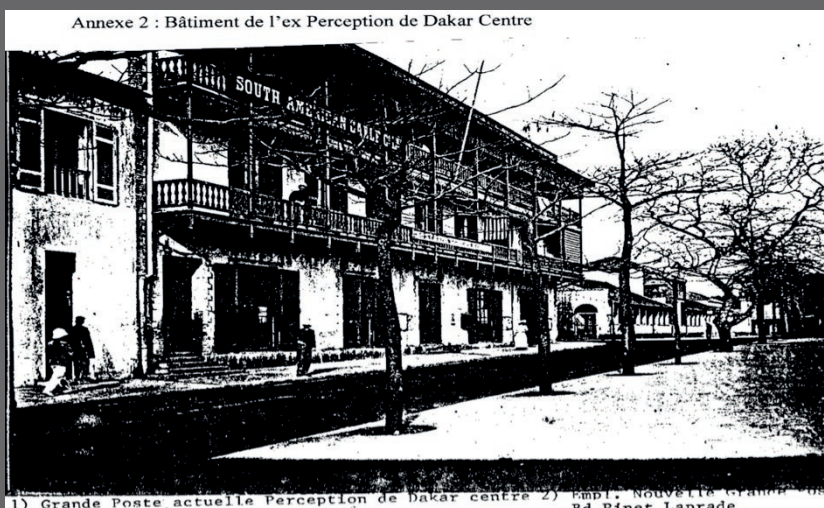
Le premier sénégalais nommé au poste de Trésorier général a été Monsieur René NDIAYE par décret n° 61-182 du 22-12-1961. Monsieur NDIAYE est Inspecteur des Impôts et des Domaines.

Le Service du Trésor est logé dans le bâtiment de l'ex Perception de Dakar Centre qui abrite présentement le Centre de Perfectionnement et de Formation professionnelle du Trésor et la Recette générale du Trésor.

Des recettes perceptions municipales sont créées dans certaines communes, à partir de 1972, pour améliorer le recouvrement des recettes et rendre plus efficace l'exécution des opérations des budgets communaux. L'année 1965 marque un tournant important dans l'organisation du Trésor. Le Service du Trésor est érigé,

COIN D'HISTOIRES

pour la première fois, en direction. Ainsi, par décret n°65-169 du 17-03-1965 le Service du Trésor devient la Direction de la Comptabilité publique et du Trésor (DCPT), placée sous l'autorité du Trésorier général. La DCPT est chargée de la préparation des textes relatifs à la comptabilité de l'Etat, de la suppression ou de l'ouverture des régies d'avances ou de recettes, de la gestion comptable des fonds publics, de la surveillance, du contrôle et de la vérification sur pièces et sur place, des opérations des comptables publics, des agents intermédiaires, des agents spéciaux et des régisseurs de recettes et d'avances.



Le bâtiment abritant le service du Trésor

Monsieur Demba SOUMARE, Administrateur civil, est nommé Directeur de la Comptabilité publique et du Trésor, par décret n° 70-905 du 20-07-1970, à la suite du décès de Monsieur René NDIAYE, survenu le 25 juin 1970.

Monsieur Demba SOUMARE



Définition

Qu'est-ce que la motivation au travail ?

La notion de motivation au travail se définit comme l'ensemble des éléments qui permettent à un individu d'adopter un comportement efficace en entreprise, ce dernier s'engage de manière totale, volontaire et naturelle dans la réalisation de ses tâches. Véritable enjeu du monde de l'entreprise, aux côtés d'autres notions plus ou moins proches comme l'épanouissement personnel au travail, la motivation des salariés joue un rôle déterminant dans l'efficacité d'une entreprise, et donc dans son développement économique.

Lorsqu'une entreprise motive bien son personnel, il s'en suit de meilleurs résultats qui se traduisent par d'excellentes performances. C'est pourquoi, de nos jours, la motivation occupe une place importante et l'engagement des équipes est même devenu une priorité. De nombreuses recherches ont fini par prouver que la motivation et l'engagement des employés sont particulièrement liés, et contribuent fortement à la productivité et au rendement de l'entreprise. C'est la raison pour laquelle plusieurs entités privées ou publiques et organisations y affectent les ressources nécessaires.

Quelle est la différence entre engagement et motivation des employés ?

Agir sur la motivation, c'est donner

de l'inspiration à une personne dans le but d'atteindre un objectif donné. En d'autres termes, motiver les collaborateurs, c'est faire augmenter le désir et la volonté de chacun afin d'être plus efficace et performant. De manière générale pour motiver, les managers vont inciter chaque collaborateur, non seulement, à coopérer, mais aussi à atteindre les objectifs de l'entreprise. Et lorsque la motivation du salarié constitue le socle du travail dans une entreprise, les résultats escomptés s'avèrent meilleurs. Or l'engagement, c'est l'énergie qui vient renforcer la motivation lorsque celle-ci semble prendre un mauvais coup. C'est ce qui conduit à ne pas abandonner malgré les difficultés rencontrées lorsqu'on vise un objectif. C'est la persévérance ou encore le « contrat » qui va lier les employés aux résultats à obtenir.

Les facteurs de motivation:

Pour dynamiser ou redynamiser son équipe, le manager doit bien cerner et mettre en œuvre les facteurs de motivation. Cela lui permettra d'avoir une équipe totalement impliquée dans ses différentes tâches quotidiennes. En effet, chaque collaborateur n'a pas les mêmes réactions dans une situation donnée. Certains sont stimulés par le stress, d'autres sont vite dépassés par une pression trop importante. Voici quatre (4) facteurs de motivations pour les équipes afin d'améliorer leur engagement et leur performance au quotidien au travail.

Construire un cadre de travail idéal

Aucun employé ne veut travailler dans un cadre de travail peu convivial où règne l'ennui tous les jours. Pour cela, vous devez disposer d'un espace de travail attrayant, opérationnel et ludique afin de faciliter grandement le travail. Lorsque vos employés disposent de tous les outils dont ils ont besoin, se rendre au travail devient un plaisir. Si votre personnel est heureux dans son environnement, il va être productif.

Être un manager exemplaire vis-à-vis de ses équipes pour développer la motivation du personnel dans une entreprise

Une mauvaise gestion des employés de votre entreprise ne signifie pas seulement que ceux-ci sont mal traités. Lorsque vous ne donnez pas le bon exemple dans votre entreprise, cela rendra votre personnel distant. De plus, il est important de leur témoigner une certaine attention en leur donnant le respect qu'il faut.

Vous pouvez aussi leur montrer toute votre sincérité et tout votre soutien. Il est aussi possible, en plus d'être un patron exemplaire, d'être un vrai meneur pour l'ensemble du personnel. Lorsqu'on peut compter sur son responsable en cas de problèmes, la motivation du personnel dans une entreprise est parfaite. En tant que dirigeant, ne vous axez pas simplement sur vos compétences personnelles pour bien gérer. Vous devez montrer la voie à suivre et surtout montrer

que vous êtes la bonne personne à imiter. Pratiquez aussi une écoute attentive à l'endroit de tout votre personnel en communiquant davantage.

Savoir donner de la reconnaissance à ses collaborateurs

Lorsque vous êtes un chef d'entreprise ou un manager, avant de chercher à satisfaire vos clients, pensez d'abord à l'épanouissement des employés. Tout le sentiment que va transmettre l'employé à un client va dépendre de la façon dont il vit son travail. N'hésitez donc pas à lui donner de la reconnaissance. De plus, quand le personnel sait qu'un client est satisfait de ses prestations, c'est une vraie réussite pour tout le monde. Et, dans la même lancée, la joie au travail se renouvelle. Lors des réunions, le dirigeant peut partager les différents commentaires des clients de l'entreprise avec ses équipes.

Ensuite, l'un des moyens les plus efficaces pour motiver le personnel dans une entreprise est le système de récompense. Si vous désirez voir les membres hyper motivés, pensez à les récompenser à leur juste valeur. Il peut s'agir de primes, d'augmentations de salaire ou d'avantages divers. Dans tous les cas, la récompense d'un personnel va permettre aux autres d'être motivés au travail. La reconnaissance est aussi un moyen de motiver ses équipes. N'hésitez pas à leur faire part de ce que vous aimez chez eux, dans leur attitude ou dans les actions qu'ils

ont menées. La méthode du retour d'expérience peut grandement vous aider. Lorsqu'un employé est moins motivé dans son lieu de travail, cela se ressent automatiquement sur son rendement. Si son envie de travailler dans l'entreprise est faible, alors, il ne pourra pas s'épanouir normalement au travail. Par ailleurs, cela peut s'expliquer par son manque de fierté à travailler pour l'entreprise.

Donner une charge de travail acceptable et proposer des avantages

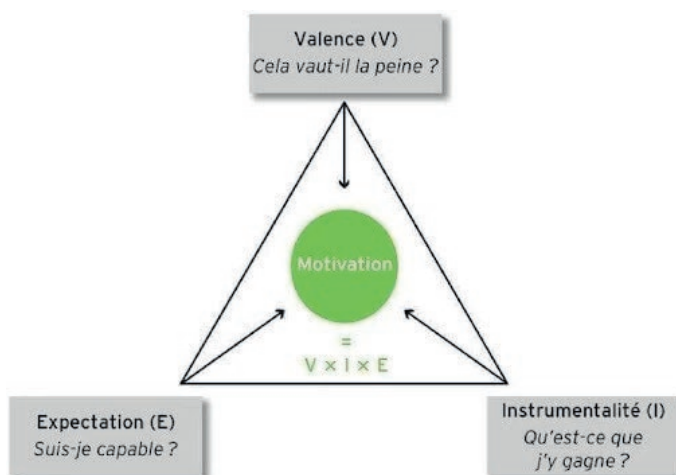
Avec les nouvelles technologies, il y a de nombreuses tâches que nous pouvons effectuer sur les téléphones portables ou sur les ordinateurs. C'est l'une des raisons pour laquelle de nombreux employés veulent que leurs employeurs soient plus flexibles dans les heures de travail. En termes d'avantages, vous pouvez, lorsque cela se justifie, proposer des véhicules de fonction, des tickets restaurant ou des chèques vacances. Le comité d'entreprise peut aussi permettre à vos employés de partir en vacances en dépensant moins d'argent ou de trouver des locations à des prix défiant toute concurrence. Vous pouvez aussi

proposer une mutuelle pour vos employés. Chaque avantage sera comme une forme de reconnaissance pour eux. De plus, à salaire égal, à choisir entre un employeur qui propose des avantages et un autre non, la décision est prise rapidement. Cela fidélisera donc vos équipes.

Les outils de motivation

Créer une meilleure motivation au travail avec les différents types de leadership

Parmi les leviers de motivation, le leadership utilisé au sein d'une entreprise peut être déterminant dans le rendement des employés. Lorsque les managers adoptent le meilleur type de leadership et le système de motivation qui conviennent à leur équipe, cela permet d'accroître la productivité. Vous devez tenir compte également de chaque membre de votre équipe ainsi que du contexte externe pour comprendre les facteurs qui





motivent. Un leadership focalisé sur le succès et la réussite à long terme est fortement recommandé aux managers ambitieux. Voici quatre (4) exemples parmi tant d'autres de leadership que vous pouvez intégrer dans votre entreprise :

- Le leadership qui transforme toute une équipe

Ce type de leadership vise l'amélioration constante des membres des équipes des entreprises qui l'adoptent. Il est axé sur le long terme et est compris souvent par tous les membres des équipes. Ce qui permet à tout le personnel d'être motivé et concentré sur la vision commune.

- Un leader démocrate / participatif :

Ce leader invite toutes ses équipes à se prononcer sur les grandes décisions de l'entreprise. Il veut d'abord écouter les points de vue

avant de prendre la décision finale. C'est un moyen de favoriser l'épanouissement de chacun et d'intensifier l'engagement du personnel afin de l'amener à s'identifier au sein du groupe.

- Le leadership qui soutient ses équipes constamment

Ce leader est connu pour sa liberté à laisser prendre certaines décisions aux membres de ses équipes. Il soutient et encourage son personnel en leur accordant toute la confiance et les ressources nécessaires pour accomplir leurs tâches. Un leadership qui favorise le bien-être au travail et les motivations de chacun.

Utiliser la récompense comme outils de motivation

Chaque entreprise dispose de ses propres critères de récompense pour ses employés. Beaucoup de chefs d'entreprise ont compris l'effet que ce type de levier de

motivation produit dans leur entreprise. En effet, lorsque vous récompensez la performance d'un employé, le comportement des autres change automatiquement. Cela s'explique par une excitation à mieux faire et à atteindre de façon efficace ce qu'on attend d'eux. En les récompensant, vous êtes aussi en train de les reconnaître comme étant important dans la performance générale qu'affiche l'entreprise. Ce qui développe le sentiment d'appartenance chez les salariés et améliore l'ambiance de travail. Comme on le dit souvent, reconnaître seulement le fruit d'un travail laborieux n'est pas motivant à long terme. Toutefois, si cela s'accompagne d'une bonne récompense, il y a de fortes chances que vos employés ne connaissent jamais la démotivation. Un moyen efficace d'augmenter leur fidélisation. Il est important de rappeler que la récompense des employés n'implique pas uniquement une prime conséquente sur leurs salaires. Il est possible également de motiver ses collaborateurs en les récompensant avec des choses uniques. Pour augmenter leur motivation, vous pouvez par exemple leur accorder des voyages de rêve, des cadeaux, etc.

Lorsque vous reconnaissez et récompensez vos employés, vous leur donnez la motivation de pouvoir toujours se surpasser. Les outils de motivation qui impliquent la récompense ne peuvent qu'être bénéfiques aux managers des équipes en entreprise.

Investir dans le développement des compétences des employés pour une meilleure motivation

Pour une entreprise, investir dans ses ressources humaines est une des sources de motivation les plus importantes. L'un des facteurs de motivation utilisés fréquemment par les chefs d'entreprise, c'est l'investissement sur le personnel. Savoir manager avec cette façon de faire permet aux employés de s'améliorer régulièrement dans l'accomplissement de leurs tâches et développent une certaine confiance en eux. Et quand le personnel comprend qu'il fait partie des plans de l'entreprise ou de l'organisation, il s'implique mieux dans son travail. En montrant de l'attachement à votre personnel, vous créez un environnement de travail idéal et propice.

Permettre un équilibre entre vie professionnelle et vie privée

L'équilibre parfait entre la vie professionnelle et la vie privée des employés est l'un des principaux outils de motivation à prendre en compte. Si vous réussissez à établir cet équilibre dans la vie de vos employés, vous les verrez prendre leur congé avec moins d'enthousiasmes. De plus, les congés de maladie ne seront pas répétitifs chez eux. Cela leur permet également de rester engagés aussi longtemps que possible dans votre organisation. En outre, s'il n'existe pas un bon équilibre entre leur travail et leur vie privée, les employés seront moins motivés et peuvent rapidement ressentir de la fatigue dans leurs tâches quotidiennes. C'est pour cela que les managers doivent trouver les ressources adéquates pour favoriser la motivation de leur personnel. Vous devez donc vous assurer ou vous engager à offrir des heures de travail raisonnables, donnez-

leur la possibilité d'avoir accès à un meilleur soin. Bref leur état de santé corporel et psychologique doit vous préoccuper et surtout vous intéressez à leur cadre de vie. Les employés qui ressentent un bon équilibre entre leur vie privée et leur vie professionnelle s'épanouissent mieux dans leurs tâches. Ils veulent travailler davantage sur des projets, car ils se sentent capables de relever les défis de l'entreprise.

Conclusion

La motivation du personnel est devenue une préoccupation centrale dans le management des entreprises et des organisations car cela permet d'atteindre les objectifs stratégiques. En effet, les études menées auprès des salariés ont montré que la motivation agit sur la qualité du travail et sur l'efficacité des salariés.

Sources : [google/www.gladly.com/blog/ressources humaines](https://www.google.com/search?q=google/www.gladly.com/blog/ressources+humaines)

[Google/management et motivation des salariés](https://www.google.com/search?q=google/management+et+motivation+des+salariés)





Certificat

Certificate

N° 2017/77349.2

AFNOR Certification certifie que le système de management mis en place par :
AFNOR Certification certifies that the management system implemented by:

Recette Générale du Trésor

pour les activités suivantes :
for the following activities:

**PRODUCTIONS COMPTABLES, RECOUVREMENT DES RECETTES PUBLIQUES, PAIEMENT DE
DEPENSES DE L'ETAT.**

**ACCOUNTING PRODUCTION, COLLECTION OF PUBLIC REVENUES, PAYMENT OF GOVERNMENT
EXPENDITURE.**

a été évalué et jugé conforme aux exigences requises par :
has been assessed and found to meet the requirements of:

ISO 9001 : 2015

et est déployé sur les sites suivants :
and is developed on the following locations:

13 bis, Boulevard Djily Mbaye SN- DAKAR

Ce certificat est valable à compter du (année/mois/jour)
This certificate is valid from (year/month/day)

2020-11-25

Jusqu'au
Until

2023-11-24



SignatureFournisseur



Julien NIZRI
Directeur Général d'AFNOR Certification
Managing Director of AFNOR Certification

Seul le certificat électronique, consultable sur www.afnor.org, fait foi en temps réel de la certification de l'organisme. The electronic certificate only, available at www.afnor.org, attests in real-time that the company is certified. Accreditation COFRAC n° 4-0001, Certification de Systèmes de Management, Portée disponible sur www.cofrac.fr.
COFRAC accreditation n° 4-0001, Management Systems Certification, Scope available on www.cofrac.fr.
AFAQ est une marque déposée. AFAQ is a registered trademark - CERTIF 0956.9/07.2020

*Flashez ce QR Code
pour vérifier la validité
du certificat*

TRÉSOR PUBLIC

